AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Etude Nationale des Coûts
ENC EHPAD

Données 2019

Session d'information à l'outil comptable ISEnCE

Mai / Juin 2020

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67
www.atih.sante.fr

Ordre du jour

1. Echantillon et calendrier de l'ENC EHPAD 2019
2. Objectifs et méthode
3. Les retraitements comptables sous ISEnCE
4. Présentation de la fonctionnalité d'import
5. Présentation de la plateforme e-SENCE
6. Les autocontrôles à réaliser

ISEnCE : **I**nterface de **S**aisie de l'**E**tude **n**ationale de **C**oûts en **E**HPAD

1. Echantillon et calendrier de l’ENC EHPAD 2019

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Echantillon de l'ENC EHPAD 2019

ENC EHPAD 2019 – Présentation de l'échantillon par statut juridique

Répartition par statut juridique	Echantillon ENC 2019	
	Total	%
Privé commercial	7	8%
Privé non lucratif	33	35%
Public non rattaché à un établissement sanitaire	36	38%
Public rattaché à un établissement sanitaire	18	19%
Total	**94**	**100%**

ENC EHPAD 2019 – Présentation de l'échantillon par région

Régions	Total	%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	**13**	13,8%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	**6**	6,4%
BRETAGNE	**3**	3,2%
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	**0**	0%
CORSE	**0**	0%
GRAND EST	**10**	10,6%
HAUTS-DE-FRANCE	**21**	22,3%
ILE DE FRANCE	**6**	6,4%
LA REUNION	**0**	0%
NORMANDIE	**1**	1,1%
NOUVELLE-AQUITAINE	**11**	11,7%
OCCITANIE	**7**	7,4%
PAYS DE LA LOIRE	**12**	12,8%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	**4**	4,3%
TOTAL	**94**	100 %

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Calendrier de l'ENC EHPAD 2019

Calendrier ENC EHPAD 2019 (1/2)

Phase activité

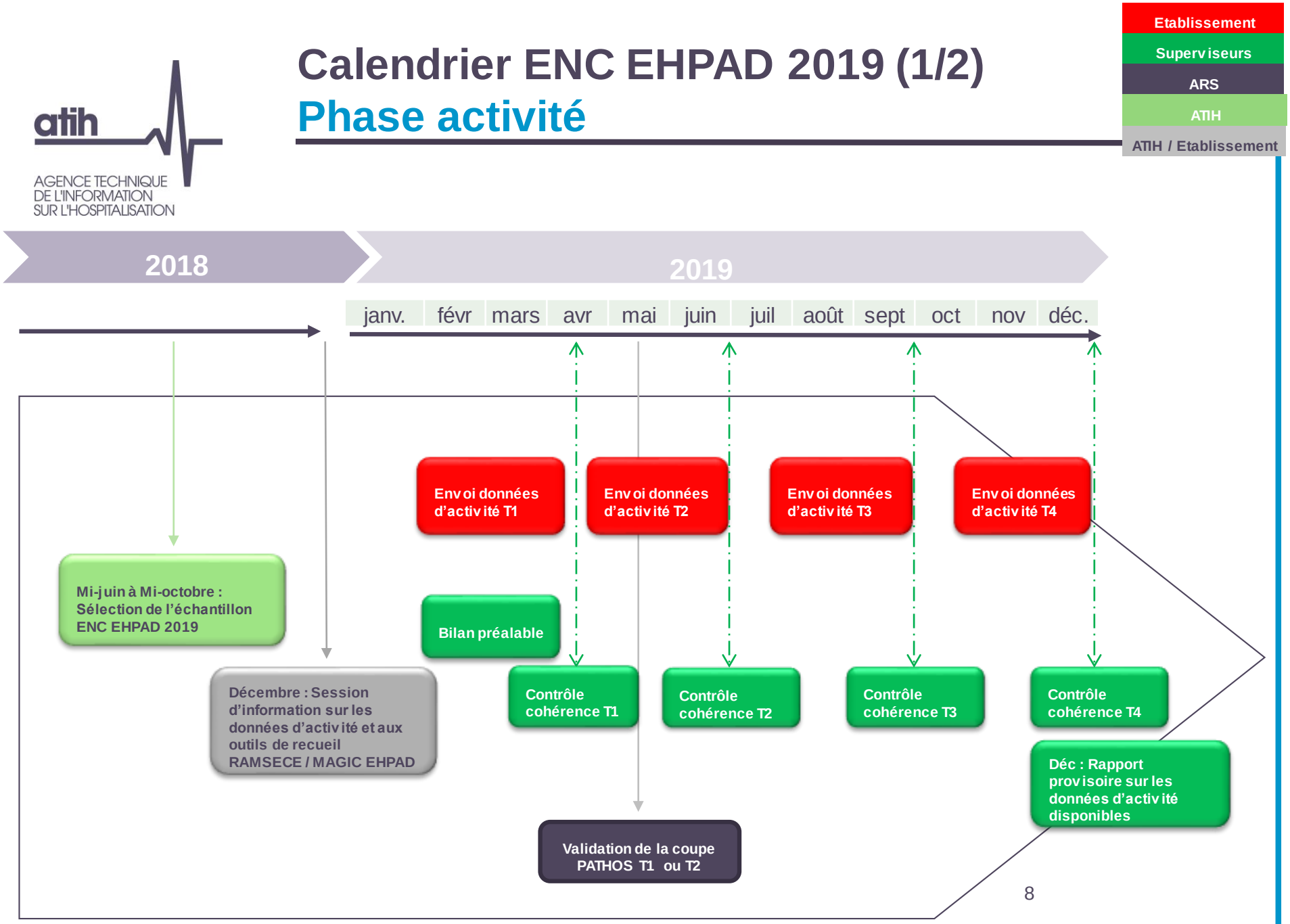

Calendrier ENC EHPAD 2019 (2/2)

Phase comptable ajustée

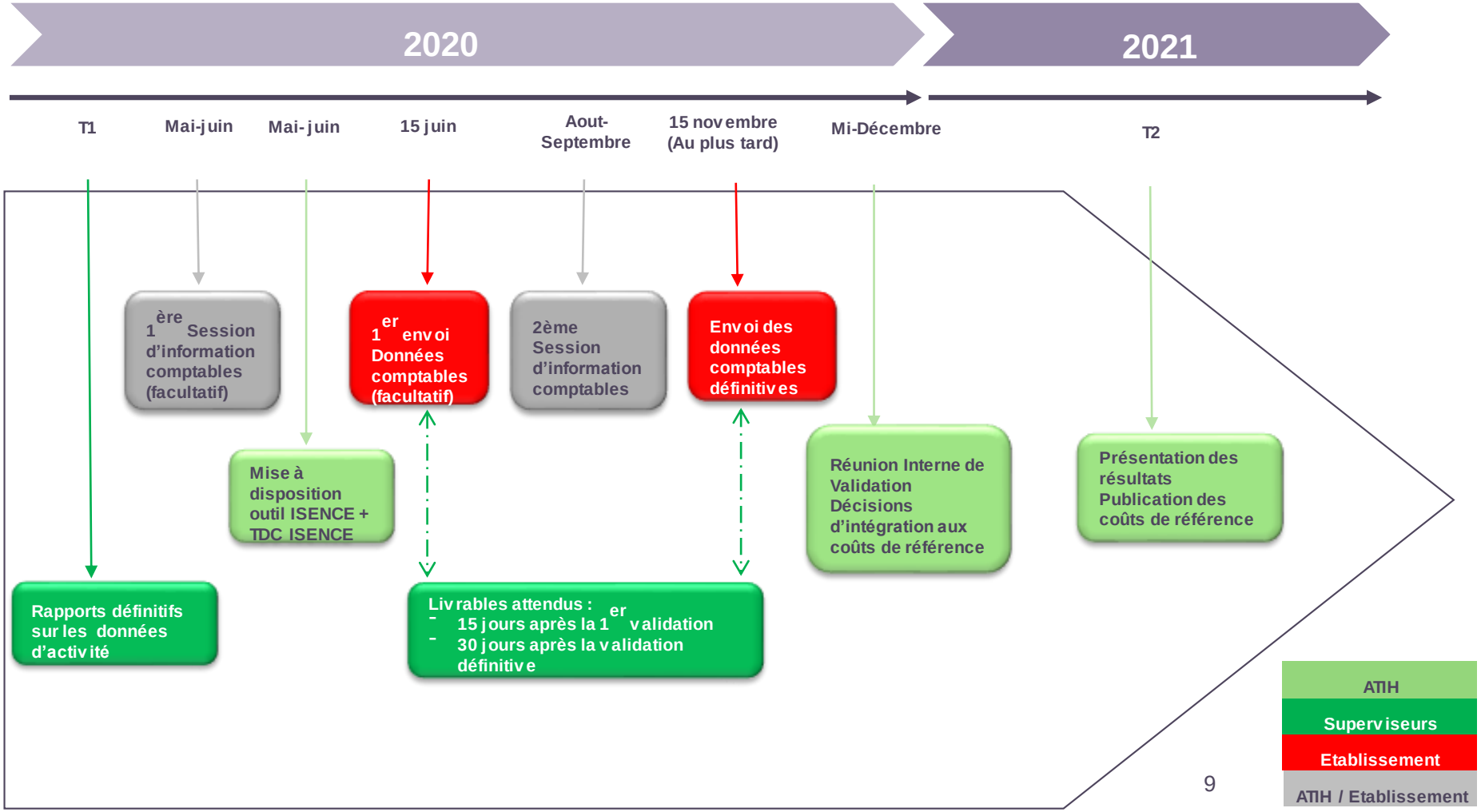

Calendrier de recueil et de transmission pour les données comptables

Période de recueil	Recueil sur ISEnCE	Transmission sur la plateforme web **e-SENCE**	
		Date limite de transmission	Disponibilité de la plateforme
1er dépôt*	mi-mai à mi-juin 2020	15/06/2020	A partir du mois de juin
Dépôt final	Aout-Novembre	30/11/2020	Jusqu'au 31 décembre

- Le 1er dépôt au cours du mois de juin est basé sur le volontariat
- La date de clôture de la campagne au sens de la convention est reportée au 30 novembre 2020… toutefois, la plateforme de transmission restera ouverte jusqu'à la fin de l'année.

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

2. Objectifs et méthode

Objectifs
Enquête de coûts vs. ENC

- Des objectifs distincts :
  - Enquête de coûts : obtenir le **coût moyen en Ehpad** par activité
  - ENC : obtenir un **coût moyen par typologie de résidents** et par activité

- L'ENC reprend les principes méthodologiques de l'enquête, mais avec l'objectif de parvenir à élaborer un coût pour chaque résident
  - 83 groupes de résidents ont été construits par des experts médicaux en fonction de l'état de santé et du degré d'autonomie des résidents

- Les résultats des ENC 2015 à 2017 sont disponibles en libre accès sur le site de l'ATIH / Application Scan Santé
  - Lien : https://www.scansante.fr/applications/enc-ehpad

Méthode
Principes

- Le recueil des données est réalisé sur deux années civiles :
  - 2019 : Recueil des données suivies aux résidents « Données d'activité 2019 »
    - Permettre d'affiner la typologie des résidents
    - Observer le temps passé par les IDE-AS/AMP/ASG-ASH auprès des résidents
  - **2020** : Recueil des données comptables sous ISENCE :
    - Les premiers retraitements sont opérés par l'établissement (ISEnCE)
    - L'ATIH prolongera ce travail pour agréger les résultats

Méthode

Recueil des données d'activité

- Chaque trimestre en 2019
  - Données suivies au résident pour la typologie (inclus les résidents <60 ans et Hébergement Temporaire)
    - Trimestre 1 2019
      - Coupe **Pathos + Aggir** → Validation ARS (Cf. procédure)
      - Variables médicales complémentaires
    - **Trimestres suivants (T2, T3 & T4 2019) → Mise à jour**
      - Mise à jour des données pour les résidents présents lors de la coupe précédente
      - Evaluation AGGIR/PATHOS + variables complémentaires pour les résidents non présents lors de la coupe précédente (absents + nouveaux)
  - Unités d'œuvre suivies au résident→ **1 semaine-type de recueil chaque trimestre**
    - Temps de travail des AS/IDE/ASH sur 1 semaine type chaque trimestre

Validation superviseur

Méthode
Recueil des données comptables

- Il s'agit d'obtenir un **coût** **net par poste** des **activités** en **hébergement permanent et temporaire**

  - Notion de **coût** ➔ on isole les produits issus des dotations (dotation soins, hébergement, dépendance)
  - Coût **net par poste** ➔ on ventile les produits déductibles sur les charges pour passer des coûts bruts aux coûts nets
  - Coût **des activités** ➔ on affecte les charges et les produits sur les activités
  - Coût de **l'hébergement permanent et temporaire**

- Chaque point est associé à un retraitement comptable spécifique dans le logiciel ISEnCE

3. Les retraitements comptables de l'ENC EHPAD sous ISENCE

Les retraitements comptables de l'ENC EHPAD sous ISENCE

A- Les principes du découpage analytique de l'ENC EHPAD

B- Les données administratives

C- Equivalent temps plein (ETP)

D- Plan comptable – Charges

E- Plan comptable - Produits

F- Retraitement du plan comptable de l'ENC

G- Affectations hors hébergement permanent (HP) et temporaire (HT)

H- Affectations sur les sections

I- Traitement des recettes

J- Unités d'œuvre

K- Les points de vigilance

Les principes du découpage analytique de l'ENC EHPAD

- Etude ciblée sur **l'hébergement permanent et temporaire**

- Périmètre lié à l'activité :
  - 6 activités principales
  - 3 activités auxiliaires

- Périmètre comptable :
  - Compte de résultat
  - Exercice comptable portant sur les données 2019
  - Document validé par la direction de l'établissement, pas nécessairement par les tarificateurs

Périmètre lié à l’activité

Les principes du découpage analytique de l'ENC EHPAD

Les activités principales

- 6 activités principales

Hébergement permanent et temporaire					
Hôtellerie générale	Restauration	Blanchisserie	Accomp. AVQ	Soins dispensés	Organisation du lien social

Les activités principales
Hôtellerie générale

- Cette activité permet d'identifier l'ensemble des prestations non liées à l'état de dépendance des personnes accueillies en EHPAD **hors administration générale** :
  - Accueil hôtelier
  - Service des repas (hors aide à l'alimentation)
  - Entretien et maintenance du matériel non médical
  - Nettoyage des locaux

- Point d'attention
  - L'aide à l'alimentation effectuée auprès des résidents relève de l'activité accompagnement dans les actes de la vie quotidienne (AVQ)

Les activités principales
Restauration

- Cette activité permet d'isoler les charges **liées à la production** des repas :
  - Charges de personnel des agents de services / Personnel de restauration
  - Consommables alimentaires

- Point d'attention :
  - Le service des repas relève de l'activité hôtellerie générale
  - L'aide à l'alimentation effectuée auprès des résidents relève de l'activité accompagnement dans les actes de la vie quotidienne (AVQ).

Les activités principales
Blanchisserie

- Cette activité concerne la production de linge propre, quelque soit le type de linge (plat / résidents / personnel)
  - Charges de personnel des agents de services / Personnel de blanchisserie
  - Linges et habillements

- Point d'attention
  - L'installation du linge plat dans les chambres des résidents relève de l'activité hôtellerie générale

Les activités principales
Soins dispensés

- Cette activité permet d'isoler les charges liées aux :
  - **Prestations médicales et paramédicales** nécessaires à la prise en charge des affections somatiques et psychiques des personnes résidant dans l'établissement
  - **Prestations paramédicales** correspondant aux soins liés à l'état de dépendance des personnes accueillies (hors activité de vie sociale)

Les activités principales

Accompagnement dans les Actes de la Vie Quotidienne

- Cette activité permet d'isoler les charges liées à la compensation de la perte d'autonomie du résident pour les activités de la vie quotidienne :
  - Toilette
  - Habillage
  - Alimentation
  - Elimination
  - Orientation
  - Cohérence
  - Transferts et déplacements

- La **stimulation** du résident pour ces activités est considéré comme une activité d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne

Les activités principales
Organisation du lien social

- Cette activité permet d'isoler les charges liées aux activités individuelles et collectives proposées aux résidents permettant :
  - Le maintien de l'ensemble des liens familiaux et affectifs de la personne âgée
  - L'animation
  - Le maintien de certaines relations sociales du résident
  - L'accès à certaines prestations extérieures : coiffure, esthétique, loisirs, vie culturelle et cultuelle…
  - L'accès aux activités liées à la citoyenneté

Les principes du découpage analytique de l'ENC EHPAD

Les activités principales hors étude

- Les activités principales hors étude

Hors HP / HT

**Hors hébergement permanent (HP) et hors hébergement temporaire (HT)*

Les activités principales hors étude
L’accueil de jour / nuit

- La section hors hébergement permanent et temporaire correspond à l’accueil de jour / nuit.

- Les charges et les produits de cette section devront être isolés des charges afférentes à l’hébergement permanent et temporaire dans l’onglet « Hors HP_HT » de l’outil ISEnCE.

Les principes du découpage analytique de l'ENC EHPAD

Les activités auxiliaires

- 3 activités auxiliaires

Hébergement permanent et temporaire		
Gestion générale Management	Immobilier	Charges financières

Les activités auxiliaires

Gestion générale - Management

- Charges de tous les personnels qui ont concouru à la fonction d'administration en EHPAD
  - Gestion économique
  - Gestion du personnel
  - Direction générale
  - Finances-comptabilité

Les activités auxiliaires

Immobilier

- Il s'agit des charges afférentes à la structure des établissements
  - Charges locatives et de copropriété
  - Taxes foncières et autres locaux
  - Dotations aux amortissements des constructions et des agencements et aménagements des terrains
  - Entretien des biens immobiliers

Les activités auxiliaires

Charges financières

- Les charges financières **incorporables** sont :
  - Intérêts des emprunts et dettes
  - Intérêts des crédits-bails retraités
  - Intérêts des comptes courants créditeurs

- Les **autres charges financières** sont à renseigner ; mais elles ne sont pas dans le périmètre de l'étude

Périmètre comptable

Le principe de déversement des charges dans l'ENC

CHARGES D'EXPLOITATION

Comment estimer la part des ressources consommées par chacun des résidents ?

Résident 1	Résident 2	Résident 3…

Le principe de déversement des charges dans l'ENC

J : journées de présence + absence
T : temps de travail

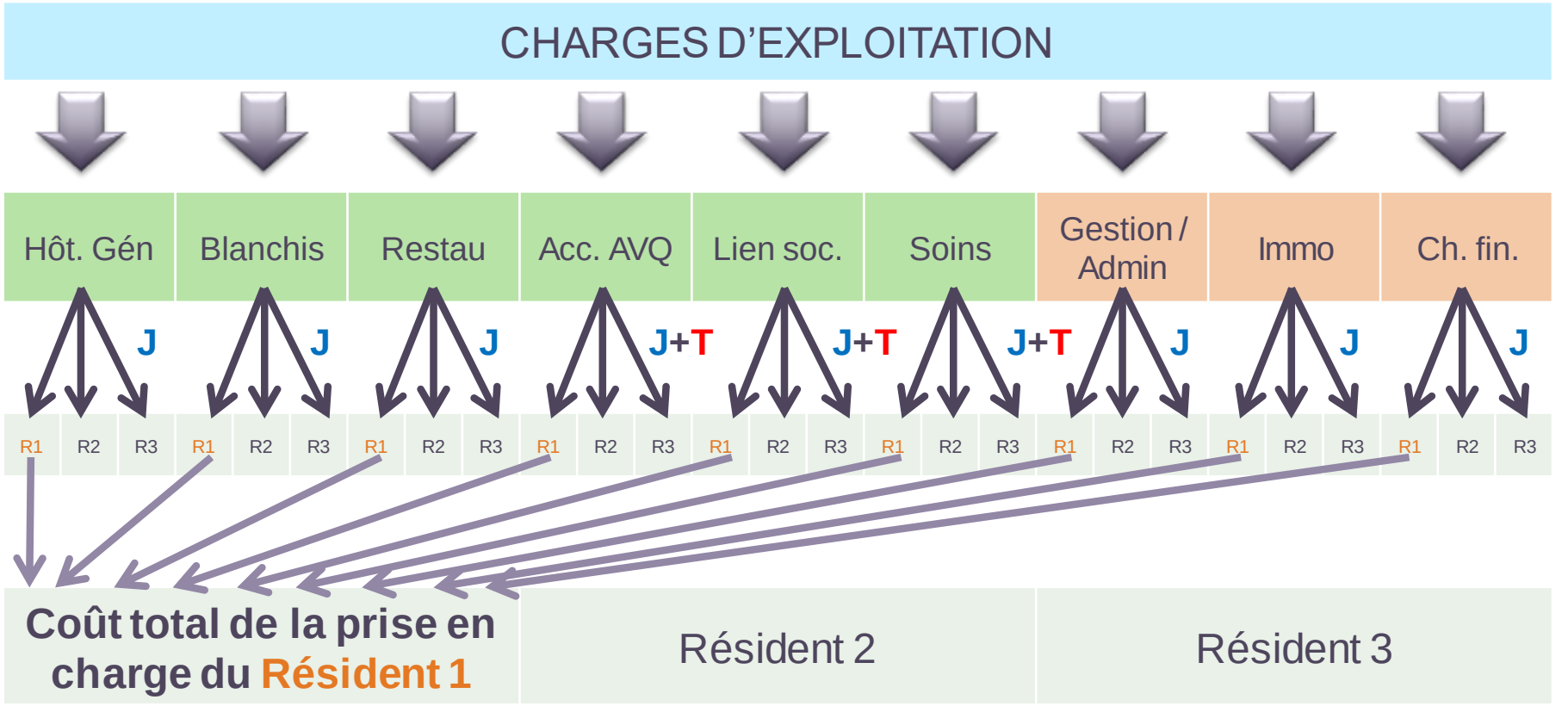

Les unités d'œuvre retenues

Activité	Méthode d'affectation au résident
Hôtellerie générale	**Journée** de présence + absence
Blanchisserie	**Journée** de présence
Restauration	**Journée** de présence
Accompagnement AVQ	AS/AMP/ASG-IDE-ASH: **Temps de travail** (sur des semaines-types) et **journées** de présence et d'absence
Lien social	
Soins dispensés	Autres charges : **Journée** de présence + absence
Gestion générale – Management	**Journée** de présence + absence
Immobilier	**Journée** de présence + absence
Charges financières	**Journée** de présence + absence

~60% des charges

Les journées de présence et d'absence de chaque résident sont récupérées via Resid-Ehpad

Les retraitements comptables de l'ENC EHPAD sous ISENCE

A- Les principes du découpage analytique de l'ENC EHPAD

B- Les données administratives

C- Equivalent temps plein (ETP)

D- Plan comptable – Charges

E- Plan comptable - Produits

F- Retraitement du plan comptable de l'ENC

G- Affectations hors hébergement permanent (HP) et temporaire (HT)

H- Affectation sur les sections

I- Traitement des recettes

J- Unités d'œuvre

K – Les points de vigilance

Données administratives

Partie I : Données à caractère général

Données sur l'activité : capacité et occupation		
CAPACITE ET OCCUPATION EN HEBERGEMENT PERMANENT		
Nombre de places installées en 2019		à renseigner
Nombre de places autorisées en 2019		à renseigner
File active des résidents en hébergement permanent en 2019		à renseigner
Nombre de journées de présence des résidents en 2019		à renseigner
Nombre de journées d'absence des résidents en 2019		à renseigner
Taux d'occupation en hébergement permanent en 2019 (en %)		à renseigner
CAPACITE D'ACCUEIL - AUTRES MODES DE PRISE EN CHARGE		
Nombre de places en accueil de jour/nuit installées en 2019		à renseigner
Nombre de places en accueil de jour/nuit autorisées en 2019		à renseigner
Nombre de venues en accueil de jour/nuit en 2019		à renseigner
Nombre de places installées en hébergement temporaire en 2019		à renseigner
Nombre de places autorisées en hébergement temporaire en 2019		à renseigner
Nombre de journées de présence en hébergement temporaire en 2019		à renseigner
Nombre de journées d'absence en hébergement temporaire en 2019		à renseigner
File active des résidents en hébergement temporaire en 2019		à renseigner
Etablissement dôté d'une UHR installée en 2019		à renseigner
Etablissement dôté d'un PASA installée en 2019		à renseigner
Contexte tarifaire		
Montant de la dotation soins reçue pour l'exercice 2019		à renseigner
?		à renseigner
Crédits non reconductibles		
Présence de charges couvertes par des CNR sur l'exercice 2019		à renseigner
Détail de l'utilisation des CNR par nature de charges		
Nature des charges couvertes par les CNR accordés (saisie libre)	Montant engagé sur l'exercice	

Données administratives

Partie I : Données à caractère général

- ***File active (HP)*** : Nombre de résidents en hébergement permanent (HP) de l'établissement vus au moins une fois dans l'année.

- ***File active (HT)*** : Nombre de résidents en hébergement temporaire (HT) de l'établissement vus au moins une fois dans l'année.

- ***Taux d'occupation en hébergement permanent*** : Nombre de journées réalisées / Nombres de journées théoriques*
  - *Nombres de journées théoriques : c'est le nombre de places financées multipliées par 365 jours

- ***Crédits Non Reconductibles (CNR)*** : Indiquer les montants de CNR accordés (et non spécifiquement les CNR consommés sur l'exercice 2019).

Données administratives

Partie II : Recensement des aides diverses

Recensement des aides publiques à l'investissement (aide à la construction ou à la dernière rénovation)			
AIDES PUBLIQUES EN PROVENANCE DE LA CNSA			
Nature	EHPAD concerné	Année(s)	Montant
Plan d'aide à l'investissement			
Financement des intérêts d'emprunt par la dotation de soins (article D.314-205 du CASF)			
AIDES PUBLIQUES EN PROVENANCE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Nature	EHPAD concerné	Année(s)	Montant
Subventions d'investissement			
Aides à la construction			
Mise à disposition de terrain			
Mise à disposition du cadre bâti			
AIDES PUBLIQUES EN PROVENANCE DE LA CNAM / CNAV			
Nature	EHPAD concerné	Année(s)	Montant
Prêts sans intérêts			
AUTRES AIDES PUBLIQUES			
Nature	EHPAD concerné	Année(s)	Montant
Prêt locatif social			
Contrat de plan Etat-région (CPER)			
Autres			

Données administratives

Partie II : Recensement des aides diverses

- ***EHPAD concerné*** : Renseigner l'ensemble des champs par OUI / NON

- ***Année(s)*** : Il s'agit de l'année ou des années d'attribution des aides publiques

- ***Montant*** : Renseigner les montants qui ont un impact sur le compte de résultat de l'année étudiée (2019)

Les retraitements comptables de l'ENC EHPAD sous ISENCE

A- Les principes du découpage analytique de l'ENC EHPAD

B- Les données administratives

C- Equivalent temps plein (ETP)

D- Plan comptable – Charges

E- Plan comptable - Produits

F- Retraitement du plan comptable de l'ENC

G- Affectations hors hébergement permanent (HP) et temporaire (HT)

H- Affectation sur les sections

I- Traitement des recettes

J- Unités d'œuvre

K – Les points de vigilance

AGENCE TECHNIQUE DE L'INFORMATION SUR L'HOSPITALISATION

Equivalent temps plein (ETP)

Type de personnel	ETP salariés (Comptes 64)	ETP extérieurs (comptes 62)	ETP mis à disposition à titre gratuit	ETP total
Personnel médical				
Médecin généraliste ou gériatre				0,00
Médecin psychiatre				0,00
Médecin coordonnateur				0,00
Autres médecins spécialistes				0,00
Pharmacien				0,00
Auxiliaires médicaux				
Infirmier				0,00
Masseur-kinésithérapeute				0,00
Ergothérapeute				0,00
Psychomotricien				0,00
Autres auxiliaires médicaux				0,00
Personnel soignant				
Aide soignant - Aide médico-psychologique				0,00
Assistant de soins en gérontologie				0,00
Psychologue				0,00
Autre personnel				
Cadres infirmiers				0,00
Personnel administratif et de logistique				0,00
Personnel de restauration				0,00
Personnel de blanchissage				0,00
Agents de service				0,00
Mandataire judiciaire				0,00
Animateur				0,00
Diététicien				0,00
Préparateur en pharmacie				0,00
Autre personnel non médical				0,00
TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Equivalent temps plein (ETP)

La notion d'ETP

Dans le cadre de l'ENC EHPAD, les ETP à renseigner sont les équivalents temps plein rémunérés

- ***ETP-R*** : équivalent temps plein rémunéré

- ***Les ETP-R*** intègrent la sur-rémunération des agents à temps partiel
  - Dans le public, un agent employé à 80% perçoit 86% de la rémunération d'un temps plein
    - Ex : 0,8 ETP = 0,86 ETP-R

Equivalent temps plein (ETP)

Les catégories d'ETP

- ***ETP salariés (compte 64)***

- ***ETP extérieurs (compte 62)***
  - Pour les EHPAD de statut public rattaché à un CH, il faudra intégrer la refacturation du budget « Hôpital » (en ETP) dans cette catégorie.
    - Ex : refacturation d'un cuisinier pour 0,4 ETP => indiquer cette information dans le personnel de restauration

- ***ETP mis à disposition à titre gratuit***
  - Indiquer les ETP dont l'établissement ne verse aucune rétribution financière

Equivalent temps plein (ETP)
Liste des métiers ENC

- Personnel médical
  - Médecin généraliste ou gériatre /Médecin psychiatre / Médecin coordonnateur / Autres médecins spécialistes / Pharmacien
- Auxiliaire médicaux
  - Masseur-kinésithérapeute / Ergothérapeute / Psychomotricien / Autres auxiliaires médicaux
- Personnel soignant
  - Aide-soignant – Aide médico-psychologique / Assistant de soins en gérontologie / Psychologue / Infirmier
- Autre personnel
  - Cadres infirmiers / Personnel administratif et de logistique / Personnel de restauration / Personnel de blanchissage / Agents de service / Mandataire judiciaire / Animateur / Diététicien / Préparateur en pharmacie / Autre personnel non médical

Les retraitements comptables de l'ENC EHPAD sous ISENCE

A- Les principes du découpage analytique de l'ENC EHPAD

B- Les données administratives

C- Equivalent temps plein (ETP)

D- Plan comptable – Charges

E- Plan comptable - Produits

F- Retraitement du plan comptable de l'ENC

G- Affectations hors hébergement permanent (HP) et temporaire (HT)

H- Affectation sur les sections

I- Traitement des recettes

J- Unités d'œuvre

K – Les points de vigilance

Plan comptable – Charges

Saisie du PCE

- Les principes généraux

  - Saisie compte par compte de l'ensemble des charges selon le plan comptable de l'ENC (PCE)

Numéro de compte	Intitulés	Montants
601 +/- 6031 Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures *		
602261	Couches, alèses et produits absorbants	30 000,00

  - Pour chaque intitulé de charges dans les balances de sortie ou de clôture, il existe une ou des équivalences dans le plan comptable de l'ENC
    - Pas d'obligation de modifier son plan comptable mais des regroupements / ajustement seront nécessaires.
    - Retraitement analytique pour certains postes de charges notamment les charges de personnel.

Saisie du PCE

Les comptes de stock

- Les comptes d'achats stockés (601 et 602) sont saisis dans le PCE **nets de la variation de stock associée** (6031 et 6032) dans le cas ou l'établissement tient un suivi de sa comptabilité analytique.

Comptes	Comptabilité de l'établissement	Saisie du PCE
6021	200	217
60221	500	418
60321	17	
603221	-82	

- En l'absence de suivi analytique des stocks, les consommables sont à enregistrer dans les sous-comptes correspondants du compte 606.

Saisie du PCE

Retraitements analytiques

- Pour les postes de **charges à caractère médical**
  - Les spécialités pharmaceutiques
  - Les dispositifs médicaux
  - Le matériel médical

  => Liste du 30 mai 2008, disponible en annexe 4 du guide méthodologique ENC

- Pour les postes de **charges de personnel**
  - Séparation du personnel sous-traitant / extérieur / salarié
  - Distinction du personnel salarié : médical (PM) et non médical (PNM)

Saisie du PCE

Retraitements analytiques pour les postes de charges à caractère médical

- Les spécialités pharmaceutiques (SP)
  - Séparation des Spécialités pharmaceutiques et des Dispositifs médicaux
    - Cas 1 : enregistrement de la contraction des comptes 602 +/- 603 en 60211**SP**

6021 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical, petit matériel médical	
60211SP	Spécialités pharmaceutiques
60212DMHL	Dispositifs médicaux et petit matériel médical hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008
60212DML	Dispositifs médicaux et petit matériel médical liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008

    - Cas 2 : enregistrement du montant inscrit en compte 6066 du compte administratif pour la part correspondant au spécialités pharmaceutiques en 6066**SP**

6066 Fournitures médicales	
6066SP	Spécialités pharmaceutiques
6066DMHL	Dispositifs médicaux et petit matériel médical hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008
6066DML	Dispositifs médicaux et petit matériel médical liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008

Saisie du PCE

Retraitements analytiques pour les postes de charges à caractère médical

- Les dispositifs médicaux (DM)
  - Distinction entre les **dispositifs médicaux sur liste (DML)** et **hors liste (DMHL)**
    - Cas 1 : enregistrement de contraction des comptes 602 +/- 603 en distinguant les comptes 60212**DMHL** et 60212**DML**

6021 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical, petit matériel médical	
60211SP	Spécialités pharmaceutiques
60212DMHL	Dispositifs médicaux et petit matériel médical hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008
60212DML	Dispositifs médicaux et petit matériel médical liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008

    - Cas 2 : enregistrement du montant inscrit en compte 6066 dans le compte de résultat en distinguant la part correspondant aux DM sur liste (6066**DML**) et hors listes (6066**DMHL**)

6066 Fournitures médicales	
6066SP	Spécialités pharmaceutiques
6066DMHL	Dispositifs médicaux et petit matériel médical hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008
6066DML	Dispositifs médicaux et petit matériel médical liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008

Saisie du PCE

Retraitements analytiques pour les postes de charges à caractère médical

- Le matériel médical
  - Distinction des locations mobilières (compte 613) et des dotations aux amortissements médicales du matériel sur **liste (L)** et **hors liste (HL)**

Numéro de compte	Intitulés
6135 Locations mobilières	
61351+61352+61353+61358	Locations mobilières (matériel non médical)
61357HL	Locations mobilières (matériel médical hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008)
61357L	Locations mobilières (matériel médical Liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008)
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	
68112 Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	
681121	Terrains
681122	Agencement et aménagement des terrains
681123+681124	Constructions
681125	Installations techniques, matériel et outillage (hors matériel médical)
681126HL	Matériel médical, hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008
681126L	Matériel médical, liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008

Saisie du PCE

Retraitements analytiques pour les postes de charges de personnel

- Le détail des charges de personnel est différent de celui exigé dans la M21, M22 et M22bis

- On regroupe les comptes pour le **personnel extérieur et salarié**
  - Personnel extérieur : 621 + 622
  - Personnel salarié
    - Médical : 631+ 633+ 642 + 6452 +6459+ 647 + 648
    - Non médical : 631 + 633 + 641 + 6451 + 6459 + 647 + 648

- Mais on éclate par métier ….

Saisie du PCE

Retraitements analytiques pour les postes de charges de personnel

- Le personnel sous-traitant (611)
- Le personnel extérieur à l'établissement (621+622)
- Le personnel salarié
  - Le personnel non-médical (63/64 PNM)
  - Le personnel médical (63/64 PM)

=> Regrouper les postes de charges relatifs à la rémunération brute du personnel (salaire, primes, charges sociales, congés et IJSS brutes, etc.)

Saisie du PCE

Retraitements analytiques pour les postes de charges de personnel

- Le personnel sous-traitant (compte 611)

Numéro de compte	Intitulés	Montants
611 Prestations de services avec des entreprises		
6112 Prestations à caractère médico-social et autres		
6112IDE	Prestations à caractère médico-social : Infirmier	
6112PSY	Prestations à caractère médico-social : Psychologue	
6112ANIM	Prestations à caractère médico-social : Animateur	
6112DIET	Prestations à caractère médico-social : Diététicien	
6112ERGO	Prestations à caractère médico-social : Ergothérapeute	
6112KINE	Prestations à caractère médico-social : Masseur-kinésithérapeute	
6112PSYCHOMOT	Prestations à caractère médico-social : Psychomotricien	
6112AUXMED	Prestations à caractère médico-social : Autres auxiliaires médicaux	
6112AUTRE	Autres prestations de service	
6112RESTO	Prestations : Personnel de restauration	
6112BLANCPERSO	Prestations : Personnel de blanchissage	

Saisie du PCE

Retraitements analytiques pour les postes de charges de personnel

- Le personnel extérieur à l'établissement (comptes 621+622)

Numéro de compte	Intitulés	Montants
621+622 Personnel extérieur à l'établissement		
	Médecin généraliste ou gériatre	
	Médecin psychiatre	
	Médecin coordonnateur	
	Autres médecins spécialistes	
	Pharmacien	
	Personnel administratif et de logistique	
	Cadres infirmiers	
	Mandataire judiciaire	
	Aide soignant - Aide médico-psychologique	
	Assistant de soins en gérontologie	
	Infirmier	
621+622	Agent de service	
	Psychologue	
	Animateur	
	Diététicien	
	Ergothérapeute	
	Masseur-kinésithérapeute	
	Psychomotricien	
	Préparateur en pharmacie	
	Autres auxiliaires médicaux	
	Autre personnel non médical	
	Personnel de restauration	
	Personnel de blanchissage	

Saisie du PCE

Retraitements analytiques pour les postes de charges de personnel

- Le personnel salarié
  - Le personnel non-médical (compte 63/64 PNM)

Numéro de compte	Intitulés	Montants
Charges de personnel salariés		
631PNM+633PNM+641+6451+6459PNM+647PNM+648PNM	Personnel administratif et de logistique	
	Cadres infirmiers	
	Mandataire judiciaire	
	Aide soignant - Aide médico-psychologique	
	Assistant de soins en gérontologie	
	Infirmier	
	Agent de service	
	Psychologue	
	Animateur	
	Diététicien	
	Ergothérapeute	
	Masseur-kinésithérapeute	
	Psychomotricien	
	Préparateur en pharmacie	
	Autres auxiliaires médicaux	
	Autre personnel non médical	
	Personnel de restauration	
	Personnel de blanchissage	

Saisie du PCE

Retraitements analytiques pour les postes de charges de personnel

- Le personnel salarié
  - Le personnel médical (comptes 63/64 PM)

Numéro de compte	Intitulés	Montants
Charges de personnel salariés		
631PM+633PM+642+6452+6459PM+647PM+648PM	Médecin généraliste ou gériatre	
	Médecin psychiatre	
	Médecin coordonnateur	
	Autres médecins spécialistes	
	Pharmacien	

Saisie du PCE

Quelques points d'attention…

- Les honoraires des professions libérales (CAC, avocat, etc.) sont à enregistrer **en compte 6288 Prestations de services à caractère non médical – AUTRES**
- Les IJSS enregistrées dans le compte 791 ou 75. ne doivent pas être déduites des charges de personnel dans la phase « **Saisie du PCE** » ; elles le seront lors de la phase « ***Traitement des recettes*** ».
- Les IJSS enregistrées dans le compte 6419 - Créditeur sont à retraiter soit dans le compte 791 ou 75. dans l'onglet « ***Plan Comptable – Produits*** », soit à déduire directement du compte de charges concerné dans l'onglet « ***Plan Comptable – Charges*** ».
- Si vous renseignez des charges de personnel dans la catégorie « Autre », vous devez détailler les informations (Poste + Montants) en zone de saisie libre.

Les retraitements comptables de l'ENC EHPAD sous ISENCE

A- Les principes du découpage analytique de l'ENC EHPAD

B- Les données administratives

C- Equivalent temps plein (ETP)

D- Plan comptable – Charges

E- Plan comptable - Produits

F- Retraitement du plan comptable de l'ENC

G- Affectations hors hébergement permanent (HP) et temporaire (HT)

H- Affectation sur les sections

I- Traitement des recettes

J- Unités d'œuvre

K – Les points de vigilance

Plan comptable – Produits

Saisie du PCE

- Les principes généraux :
  - Saisie compte par compte de l'ensemble des produits selon le plan comptable de l'ENC (PCE)
  - En distinguant les produits issus des dotations et les produits hors tarification

Numéro de compte	Intitulés	Montant total	dont produits issus des dotations et de la tarification	Produits hors dotations et tarification
Dotations et produits de tarification				
73	Dotations et produits de tarification	3 500 000	3 500 000	0

- Les produits issus des dotations et de la tarification sont neutralisés.

Pour les EHPAD privés commerciaux : Intégrer les recettes « prix de journée » dans le compte #73 « Dotations et produits de tarification »

Les retraitements comptables de l'ENC EHPAD sous ISENCE

A- Les principes du découpage analytique de l'ENC EHPAD

B- Les données administratives

C- Equivalent temps plein (ETP)

D- Plan comptable – Charges

E- Plan comptable - Produits

F- Retraitement du plan comptable de l'ENC

G- Affectations hors hébergement permanent (HP) et temporaire (HT)

H- Affectation sur les sections

I- Traitement des recettes

J- Unités d'œuvre

K – Les points de vigilance

Retraitement du plan comptable de l'ENC

- Retraitement du crédit bail

  - **Principe :** Retraitement qui conduit à éclater les charges de crédit-bail entre un montant correspondant aux intérêts perçus par le bailleur, et un montant correspondant aux amortissements qui auraient été pratiqués si l'établissement avait été propriétaire du bien pendant la durée du contrat.

  - **Les retraitements dans ISEnCE**
    - Renseignez le montant de la redevances de crédit bail de l'exercice dans le **compte 612 – Redevance de crédit-bail** de l'onglet « **Plan comptable – charges** »
    - Renseignez les informations de l'annexe comptable relative au crédit-bail dans l'onglet « **Retraitements PCE** »
    - Dans l'onglet « **Affectation sur les sections** », la part relative aux intérêts sera affectée dans l'activité « charges financières » ; le montant de la dotation de l'exercice est à renseigner dans l'activité idoine.

Les retraitements comptables de l'ENC EHPAD sous ISENCE

A- Les principes du découpage analytique de l'ENC EHPAD

B- Les données administratives

C- Equivalent temps plein (ETP)

D- Plan comptable – Charges

E- Plan comptable - Produits

F- Retraitement du plan comptable de l'ENC

G- Affectations hors hébergement permanent (HP) et temporaire (HT)

H- Affectation sur les sections

I- Traitement des recettes

J- Unités d'œuvre

K – Les points de vigilance

Affectations hors hébergement permanent (HP) et temporaire (HT)

- L'onglet « Affectations hors HP_HT » reprend l'ensemble des charges et des produits renseignés dans les onglets « Plan comptable – Charges » et « Plan comptable – Produits » **à l'exception des produits issus des dotations et de la tarification.**

- Les charges et les produits relatifs à l'accueil de jour et de nuit **sont exclus** du périmètre de l'étude.

Les retraitements comptables de l'ENC EHPAD sous ISENCE

A- Les principes du découpage analytique de l'ENC EHPAD

B- Les données administratives

C- Equivalent temps plein (ETP)

D- Plan comptable – Charges

E- Plan comptable - Produits

F- Retraitement du plan comptable de l'ENC

G- Affectations hors hébergement permanent (HP) et temporaire (HT)

H- Affectation sur les sections

I- Traitement des recettes

J- Unités d'œuvre

K – Les points de vigilance

Affectation sur les sections

- Les charges et les produits relatifs à **l'hébergement permanent et temporaire** sont à affecter sur les sections d'analyse principales et auxiliaires.

- Pour chaque poste de charges et de produits, une règle d'affectation est désignée :
  - ***Affectation automatique*** : le montant est directement renvoyé dans la section d'analyse idoine => cellule orange
  - ***Affectation manuelle*** **:** le montant doit être ventilé par l'établissement en fonction de son activité et des règles définies par le Guide méthodologique de l'ENC EHPAD => cellule jaune pâle
  - ***Affectation interdite*** **:** le montant ne peut pas être ventilé sur une ou plusieurs sections d'analyse => cellule grise

Affectation sur les sections

	Résultat des phases précédentes	Ventilation sur les activités principales			Ventilation sur les activités auxiliaires		
Compte	**Montant hors tarification**	**Hôtellerie générale**	**…**	**Soins Dispensés**	**Gestion générale**	**…**	**CNI / PND**
60	180 €	60	…	30	90	…	0
…	…	…	…	…	…	…	…
68	150 €	100	…	0	50	…	0
70	120 €	110	…	0	0	…	10
…	…	…	…	…	…	…	…
79	150 €	0	…	150	0	…	0
TOTAL	**60 €**	**Charges brutes et produits bruts par section**					

Affectation sur les sections

Focus sur l'affectation des charges du personnel minuté (1/2)

AGENCE TECHNIQUE DE L'INFORMATION SUR L'HOSPITALISATION

Répartition moyenne des minutes sur les 4 trimestres

Etape 1 : recueil des minutes pendant la semaine-type puis saisie dans CREAMINUTES

Etape 2 : import de CREAMINUTES dans RAMSECE

RAMSECE	IDE	AS-AMP-ASG	Agent de service
Accompagnement AVQ	10%	75%	30%
Soins dispensés	80%	15%	5%
Organisation du lien social	10%	5%	5%
Hôtellerie générale		5%	20%
Restauration			20%
Blanchisserie			20%
TOTAL en minutes	100%	95%	40%
TOTAL en ETP	100%	95%	40%

exclus de RAMSECE

Affectation sur les sections

Focus sur l'affectation des charges du personnel minuté (2/2)

Etape 3 : affectation des charges dans ISENCE EHPAD

ISENCE EHPAD	SA Acc. AVQ	SA Soins dispensés	SA Org. lien social	SA Hôtellerie générale	SA Restauration	SA Blanchisserie	TOTAL en minutes	TOTAL en ETP
Charges IDE	10%	80%	10%				100%	100%
Charges AS-AMP-ASG	75%	15%	5%	5%			100%	100%
Charges Agent de service	30%	5%	5%	20%	20%	20%	100%	100%

IMPORTANT
la répartition des charges de personnel sur les différentes activités doit respecter la même répartition que celle des minutes recueillies sur les activités y compris celles exclues de RAMSECE (H/R/B)

Les retraitements comptables de l'ENC EHPAD sous ISENCE

A- Les principes du découpage analytique de l'ENC EHPAD

B- Les données administratives

C- Equivalent temps plein (ETP)

D- Plan comptable – Charges

E- Plan comptable - Produits

F- Retraitement du plan comptable de l'ENC

G- Affectations hors hébergement permanent (HP) et temporaire (HT)

H- Affectation sur les sections

I- Traitement des recettes

J- Unités d'œuvre

K – Les points de vigilance

Traitement des recettes

- Afin d'obtenir des **coûts nets** par **regroupement de postes de charges et par activité**, il convient tout d'abord de déterminer les **produits admis en atténuation**.

  - Schématisation du traitement des comptes de produits :

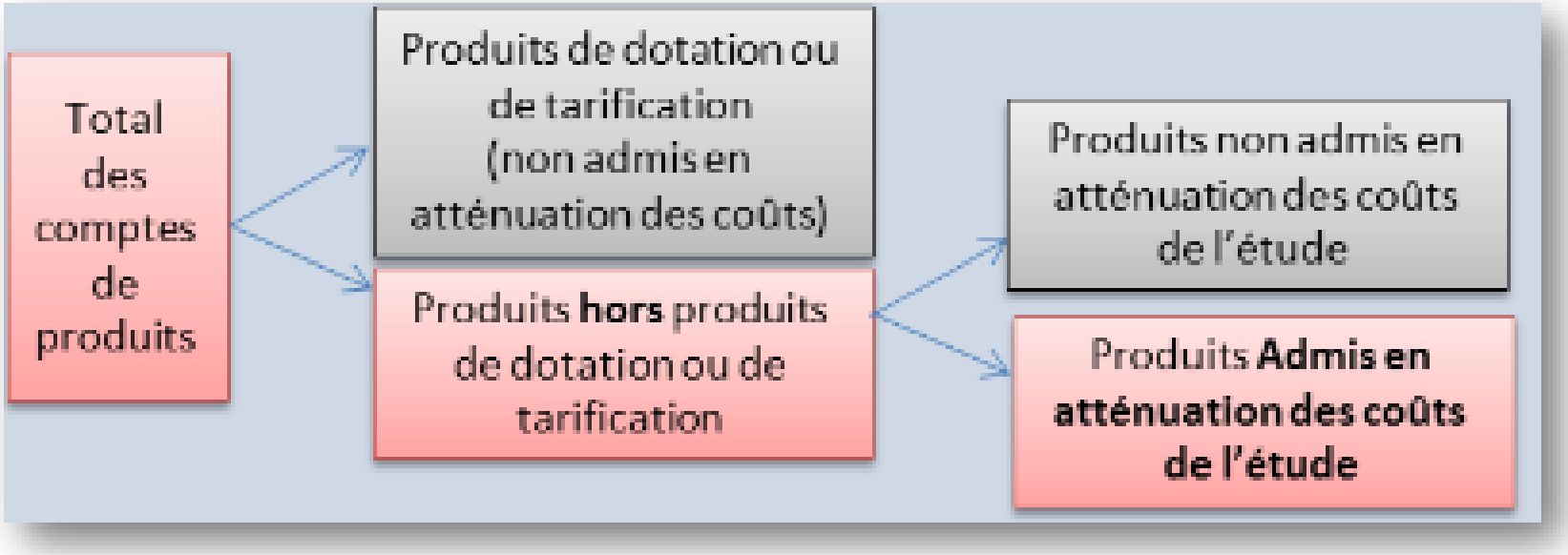

Traitement des recettes

- Dans un premier temps, les produits admis en atténuation sont ventilés sur les activités idoines dans l'onglet « Affectation sur les sections ».

- Dans un second temps, ils sont déduits selon leur nature de chaque regroupement de postes de charges et activités concernés.

- **Les acronymes des postes de charges sont détaillés dans le guide méthodologique ENC EHPAD**
  - Exemple : le regroupement du poste de charges « **Alim** » correspondant aux charges inscrites dans les comptes 6023 – Alimentation et 6063 – Alimentation non stockable de l'onglet « Plan comptable – Charges ».

Traitement des recettes

Cas pratique – Remboursement de frais 1/7

Cas pratique : L'établissement perçoit des produits de la part de l'UNIFAF et de la CPAM respectivement pour le remboursement d'une formation collective sur la bientraitance pour les aides-soignants et pour les IJSS de deux aides-soignants en arrêt maladie.

- Postes de charges : 63/64 - Personnel salarié – Aide-soignant (AS) : 300 000 Euros
- Postes de produits : Opérations inscrites en compte 791 : Remboursements de formation UNIFAF (10 000 euros) et versement d'IJSS par la CPAM (10 000 euros)

Traitement des recettes

Cas pratique – Remboursement de frais 2/7

Onglet « Plan comptable – Charges » : enregistrement des salaires « chargés » des AS-AMP.

Numéro de compte	Intitulés	Montants
Charges de personnel salariés		
631PM+633PM+642+6452+6459PM+647PM+648PM	Médecin généraliste ou gériatre	
	Médecin psychiatre	
	Médecin coordonnateur	
	Autres médecins spécialistes	
	Pharmacien	
631PNM+633PNM+641+6451+6459PNM+647PNM+648PNM	Personnel administratif et de logistique	
	Cadres infirmiers	
	Mandataire judiciaire	
	Aide soignant - Aide médico-psychologique	300 000,00
	Assistant de soins en gérontologie	
	Infirmier	
	Agent de service	
	Psychologue	
	Animateur	
	Diététicien	
	Ergothérapeute	
	Masseur-kinésithérapeute	
	Psychomotricien	
	Préparateur en pharmacie	
	Autres auxiliaires médicaux	

Traitement des recettes

Cas pratique – Remboursement de frais 3/7

Onglet « Plan comptable – Produits » : enregistrement des montants versés par l'UNIFAF et la CPAM.

Numéro de compte	Intitulés	Montant total	dont produits issus des dotations et de la tarification	Produits hors dotations et tarification	Zone de saisie libre	
Reprises sur amortissements et provisions						
781	Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)			0,00		
786	Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits financiers)			0,00		
787+789	Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels) + Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			0,00		
Transferts de charges						
791	Transferts de charges d'exploitation	20 000,00		20 000,00	UNIFAF / AS-AMP :	10 000
796	Transferts de charges financières			0,00	CPAM / AS-AMP :	10 000
797	Transferts de charges exceptionnelles			0,00		

Traitement des recettes

Cas pratique – Remboursement de frais 4/7

Onglet « Affectation sur les sections »

Charges

La proportion du temps de travail des Aides-soignants sur les sections d'analyse est valorisée au sein de cet établissement à hauteur de 40% en « AVQ », 20% en « Soin » et 40% en « Lien social »

La répartition des charges du compte administratif du poste Personnels salariés - aide-soignant sur les sections d'analyse sera la suivante :

- AVQ : 300 000 * 0,4 = 120 000 Euros
- Soins dispensés : 300 000 * 0,2 = 60 000 Euros
- Lien social : 300 000 * 0,4 = 120 000 Euros

Numéro de compte	Intitulés	TOTAL Montants	*Reste à affecter*	Activité hors hébergement	Hébergement permanent et temporaire					
					Hôtellerie générale	Restauration	Blanchisserie	Accompagnement AVQ	Soins dispensés	Organisation du lien social
	Aide soignant - Aide médico-psychologique	300 000,00	*0,00*	*0,00*				120 000,00	60 000,00	120 000,00
	Aide soignant en gérontologie	0,00	*0,00*	*0,00*						

Traitement des recettes

Cas pratique – Remboursement de frais 5/7

Onglet « Affectation sur les sections »

Produits

La part des produits relative à la provision de remboursements de l'UNIFAF et du versement des IJSS de la CPAM pour les Aide-soignant s'élève à 20 000 Euros.

Elle sera ventilée sur les sections d'analyse en appliquant le même prorata que celui appliqué pour la ventilation des charges :

- AVQ : 20 000 * 0,4 = 8 000 Euros
- Soins dispensés : 20 000 * 0,2 = 4 000 Euros
- Lien social : 20 000 * 0,4 = 8 000 Euros

Traitement des recettes

Cas pratique – Remboursement de frais 6/7

Onglet « Traitement des recettes»

Dans l'onglet « Traitement des recettes », on retrouve les 20 000 euros de produits admis en atténuation sur les sections d'analyses renseignées dans l'onglet « Affectation sur les sections »

Postes de charges	Intitulés des postes de charges	Vérification	Total montants	Activité hors hébergement	Hébergement permanent et temporaire					
					Hôtellerie générale	Restauration	Blanchisserie	Accompagnement AVQ	Soins dispensés	Organisation du lien social
	Produits à déduire des charges brutes des sections		20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	4 000,00	8 000,00
	RRR obtenus à déduire des charges brutes des sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total à déduire		20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	4 000,00	8 000,00
	Reste à déduire		20 000,00	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*8 000,00*	*4 000,00*	*8 000,00*

Traitement des recettes

Cas pratique – Remboursement de frais 7/7

Onglet « Traitement des recettes»

Ces produits seront donc déduits du chapeau « Personnel Salarié et Extérieur » pour le poste de charges « AS AMP ». Il faudra respecter les proportions de ventilation des produits indiquées dans l'onglet « Affectation sur les sections »

Postes de charges	Intitulés des postes de charges	Vérification	Hébergement permanent et temporaire				
			Restauration	Blanchisserie	Accompagnement AVQ	Soins dispensés	Organisation du lien social
	Produits à déduire des charges brutes des sections		0,00	0,00	8 000,00	4 000,00	8 000,00
	RRR obtenus à déduire des charges brutes des sections		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total à déduire		**0,00**	**0,00**	**8 000,00**	**4 000,00**	**8 000,00**
	Reste à déduire		*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
OT	Produits déduits						
	Psychomotricien (net)					***0,00***	
AUXMED	Autres auxiliaires médicaux					0,00	
	Produits déduits						
	Autres auxiliaires médicaux (net)					***0,00***	
ASAMP	Aide soignant - AMP				120 000,00	60 000,00	120 000,00
	Produits déduits				8 000,00	4 000,00	8 000,00
	Aide soignant - AMP (net)				***112 000,00***	***56 000,00***	***112 000,00***

Les retraitements comptables de l'ENC EHPAD sous ISENCE

A- Les principes du découpage analytique de l'ENC EHPAD

B- Les données administratives

C- Equivalent temps plein (ETP)

D- Plan comptable – Charges

E- Plan comptable - Produits

F- Retraitement du plan comptable de l'ENC

G- Affectations hors hébergement permanent (HP) et temporaire (HT)

H- Affectation sur les sections

I- Traitement des recettes

J- Unités d'œuvre

K – Les points de vigilance

Les unités d'œuvre

- Pour les sections d'analyse principales et la section secondaire – Gestion générale- Management, des unités d'œuvre sont à recueillir
  - Des unités d'œuvres pour les repas et le linge
  - Des unités d'œuvres pour les ETP et les M²

Les unités d'œuvre

Repas et Linge

- Les unités d'œuvre relatives aux nombres de repas servis / kg de linge traités sont à renseigner

Unités d'œuvre (restauration et blanchisserie)	
Nb de repas servis aux résidents en 2019	54805
Kg de linge traités en 2019	57400
- dont linge plat (facultatif)	25125
- dont linge des résidents (facultatif)	21662
- dont linge du personnel (facultatif)	10613

Précisions sur les repas :
petit déjeuner =0,5 repas
déjeuner = 1 repas
goûter = 0,5 repas
dîner = 1 repas
=> Une journée pour un résident = équivalent de 3 repas

- Le détail du linge plat / des résidents / du personnel est à renseigner de manière facultative

Les unités d'œuvre
ETP salariés et métrage

- Les unités d'œuvre relatives à la répartition par activité des ETP salariés et du métrage de l'établissement sont à renseigner

Unités d'œuvre (m2 / ETP)								
	Hôtellerie générale	Restauration	Blanchisserie	Accompagnement AVQ	Soins dispensés	Organisation du lien social	Gestion générale Management	TOTAL
m² de surface consacrée à l'activité en 2019 (en surface de plancher ou en SHON/SHOB)	1 587 m²	108 m²	77 m²	82 m²		385 m²	350 m²	2 589 m²
ETP moyens rémunérés (du 1er janvier au 31 décembre 2019)	4,17	0,50	1,50	16,52	5,05	4,37	5,50	37,61

RAPPELS

1/ Les mètres carrés à renseigner ne comprennent pas les surfaces extérieures (terrasses, jardins, etc.)

2/ Les ETP à renseigner dans cet onglet correspondent aux ETP de personnels salariés affectés à l'hébergement permanent et temporaire.

Les unités d'œuvre

Les ETP

- Il s'agit d'indiquer les ETP moyens rémunérés (ETP-R) sur l'année 2019 (01/01/ 2019 au 31/12/ 2019).

- La ventilation des ETP-R doit s'effectuer sur les 6 activités principales et l'activité auxiliaire « Gestion générale - Management »
  - Exemple : l'établissement a un équivalent de 6 ETP-R d'AS-AMP. Lors de la phase de minutage la proportion du temps des AS-AMP est la suivante : 60% AVQ / 10% Soins / 30% Lien social
    - La ventilation des ETP-R pour les AS-AMP pourrait être la suivante :
      - AVQ : 6 * 0,6 = 3,6
      - Soins : 6* 0,1 = 0,6
      - Lien social : 6*0,3 = 1,8

Les unités d'œuvre
Les mètre carrés 1/2

- L'établissement doit renseigner la surface en mètre carré des activités suivantes selon le mode de calcul disponible
  - Mode de calcul homogénéisé et autorisé : surface plancher, SHON ou SHOB

- Pour la section d'analyse secondaire :
  - **Gestion générale - Management**
    - Les bureaux administratifs

- Pour les sections d'analyse principales
  - **Hôtellerie générale** :
    - les chambres et leurs salles de bains privatives
    - les couloirs et circulation
    - la salle de restauration (50% de la surface si multi-usage de la salle)
  - **Restauration** : la cuisine et son lieu de stockage
  - **Blanchisserie** : la blanchisserie et son lieu de stockage

Les unités d'œuvre

Les mètre carrés 2/2

- **Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne + Soins dispensés :**
  - Les salles de bains communes
  - Les salles de rééducation
  - Les salles de soins
  - Les unités fermées (hors chambres et hors circulations)

- **Organisation du lien social**
  - La salle d'animation
  - Les salons
  - Les salles de spectacles
  - Les salles de cultes
  - Les salles des familles
  - La bibliothèque
  - Le bureau de l'animateur et le lieu de stockage des animations
  - 50% de la salle de restauration (si la salle est multi-usage)

Les retraitements comptables de l'ENC EHPAD sous ISENCE

A- Les principes du découpage analytique de l'ENC EHPAD

B- Les données administratives

C- Equivalent temps plein (ETP)

D- Plan comptable – Charges

E- Plan comptable - Produits

F- Retraitement du plan comptable de l'ENC

G- Affectations hors hébergement permanent (HP) et temporaire (HT)

H- Affectation sur les sections

I- Traitement des recettes

J- Unités d'œuvre

K – Les points de vigilance

Les points de vigilance

- Les Crédits non reconductibles (CNR) / Frais de siège / Fonds dédiés
- La ventilation des charges et des produits sur les sections d'analyse
- La liste des documents à fournir

Crédits non reconductibles

CNR : ENC EHPAD 1/3

- Seules les charges supplémentaires devront être retraitées (ex : heures supplémentaires, embauches…). Si le personnel effectue l'ENC sur son temps de travail sans générer d'heures supplémentaires par exemple, il n'est pas nécessaire de valoriser la surcharge de travail. En effet, déduire le montant du CNR d'un effectif pérenne reviendrait à sous-estimer les coûts de prises en charge.
- Généralement, dans l'onglet « PC - Charges », les établissements imputent ces charges supplémentaires avec les charges de personnel par catégorie.

631PNM+633PNM+641+6451+6459PNM+647PNM+648PNM	Personnel administratif et de logistique		dont 1500 € heures supp pour ENC + 10 000 € embauche CDD pour ENC
	Cadres infirmiers		
	Mandataire judiciaire		
	Aide soignant - Aide médico-psychologique	150 000.00	
	Assistant de soins en gérontologie		
	Infirmier		
	Agent de service		
	Psychologue		
	Animateur		

Crédits non reconductibles

CNR : ENC EHPAD 2/3

- S'agissant très souvent d'IDE / AS / ASH, leurs affectations en charges non incorporables n'est pas naturellement autorisées dans l'onglet « **Affectation sur sections** ».
- Dans ce cas particulier, il faudra tout d'abord retraiter dans le poste « Personnel administratif et de logistique » de l'onglet « PC – Charges », la part correspondante aux heures supplémentaires et à l'embauche de personnel.

Personnel administratif et de logistique	11 500.00
Cadres infirmiers	
Mandataire judiciaire	
Aide soignant - Aide médico-psychologique	138 500.00

Crédits non reconductibles

- **CNR : ENC EHPAD 3/3**
  - Dans l'onglet « Affectation sur les sections », il faudra isoler ces montants dans la section d'analyse « CNI / PND » et préciser dans « la zone de saisie libre » qu'il s'agit du retraitement des CNR (ex : CNR – AS-AMP)

Intitulés	TOTAL Montants	Hébergement permanent et temporaire						Gestion générale Management	Charges non incorporables / Produits non déductibles	Zone de saisie libre
		Hôtellerie générale	Restauration	Blanchisserie	Accompagnement AVQ	Soins dispensés	Organisation du lien social			
Administration - Logistique	11 500,00								11 500,00	Les 11500 Euros correspondent aux CNR AS-AMP

Crédits non reconductibles

- **CNR : Formation 1/2**
  - Seuls les CNR liés à des formations massives doivent être retraités (ex : certification des AS)

Onglet « PC – Charges »

Numéro de compte	Intitulés	Montants	Zone de saisie libre
Charges de personnel salariés			
631PM+633PM+642+6452+6459PM+647PM+648PM	Médecin généraliste ou gériatre		
	Médecin psychiatre		
	Médecin coordonnateur		
	Autres médecins spécialistes		
	Pharmacien		
	Personnel administratif et de logistique	20 000,00	CNR - AS Certification
	Cadres infirmiers		
	Mandataire judiciaire		
	Aide soignant - Aide médico-psychologique	130 000,00	20000 Euros de CNR - Formation sont retraités en "Personnel administratif et logistique

Crédits non reconductibles

CNR: Formation 2/2

Onglet « Affectation sur les sections »

Intitulés	TOTAL Montants	Hébergement permanent et temporaire						Gestion générale Management	Charges non incorporables / Produits non déductibles	Zone de saisie libre
		Hôtellerie générale	Restauration	Blanchisserie	Accompagnement AVQ	Soins dispensés	Organisation du lien social			
Administration - Logistique	20 000,00								20 000,00	Les 20000 Euros correspondent aux CNR - Formation / certification des AS
Cadres infirmiers	0,00									
Mandataire judiciaire	0,00						0,00			
Aide soignant - Aide médico-psychologique	130 000,00				100 000,00	15 000,00	15 000,00			

Crédits non reconductibles

- **CNR: Acquisition**
  - Absence de retraitements à effectuer : les dépenses figurent en compte de classe 2

Crédits non reconductibles

CNR : AMORTISSEMENTS

- Généralement, les établissements imputent dans l'onglet « **PCE – Charges** » les charges totales d'amortissement selon la nature des biens concernés.
- Afin de pouvoir être imputées en charges non incorporables dans l'onglet « **Affectation sur les sections** », les charges d'amortissements couvertes par des CNR doivent être reclassées en compte 6816 – Dotation aux dépréciations des immobilisations dans l'onglet « **Plan comptable – Charges** »

681126HL	Matériel médical, hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008		
681126L	Matériel médical, liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008	10 000.00	
6811281	Installations générales, agencements, aménagements divers		
6811282	Matériel de transport		
68112831	Matériel de bureau		
68112832	Matériel informatique		
6811284	Mobilier		
6811285+6811288	Autres		
6815 Dotations aux provisions d'exploitation			
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation		
6816 Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles			
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	20 000.00	Dt 20 000 € amt couvert par CNR

- De cette manière, l'affectation en charges non incorporables est possible dans l'onglet « **Affectation sur les sections** ».

Les frais de siège

- Dans l'onglet **« Plan comptable – Charges »** : affecter l'ensemble des charges refacturées par le siège sur le compte « 6557 – Frais de siège social inter associatif » conformément au document « questions fréquentes » même s'il s'agit d'un siège gestionnaire. Cela concerne principalement les établissements ESPIC et il s'agit en général d'un montant de 1% à 3% du total des charges.

Les refacturations

- Pour les refacturations des EHPAD dépendant d'un CH (refacturations par l'hôpital de prestations comme restauration, blanchisserie, prestations administratives…), il convient de ventiler ces dépenses par nature sur les comptes dans l'onglet « **PCE Charges** » et d'incorporer également les ETP correspondants dans l'onglet « **ETP** » dans la catégorie « **ETP extérieurs** »

Les fonds dédiés

- Pour les établissements sous forme associative, les fonds dédiés présents au compte de résultat sont à traiter de la manière suivante :
  - Dans l'onglet « **PCE – Charges** », imputation en compte 687 – Dotations aux amortissements et provisions – Charges exceptionnelles
  - Dans le « **PCE – Produits** », imputation en compte 787 – Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)

La liste des documents à fournir

Les données comptables sont constituées :

- de la balance de clôture des comptes de gestion ;
- du bilan actif / passif ;
- du compte de résultat ;
- du rapport général du commissaire aux comptes (le cas échéant).

Par ailleurs, à des fins de compléments sur certaines données, l'établissement pourra être amené à fournir au superviseur :

- le tableau d'affectation des personnels en ETP, par activité et par catégorie (personnel médical, personnel soignant, personnel autres) ;
- le livret d'accueil ;
- le bilan social ;
- le compte administratif ;
- le cas échéant, le compte de résultat et la balance détaillée des groupements de coopérations dont fait partie l'établissement ;
- tout autre document demandé par le superviseur dans le cadre de sa mission.

4. Présentation de la fonctionnalité d’import du classeur ISEnCE

Classeur ISEnCE

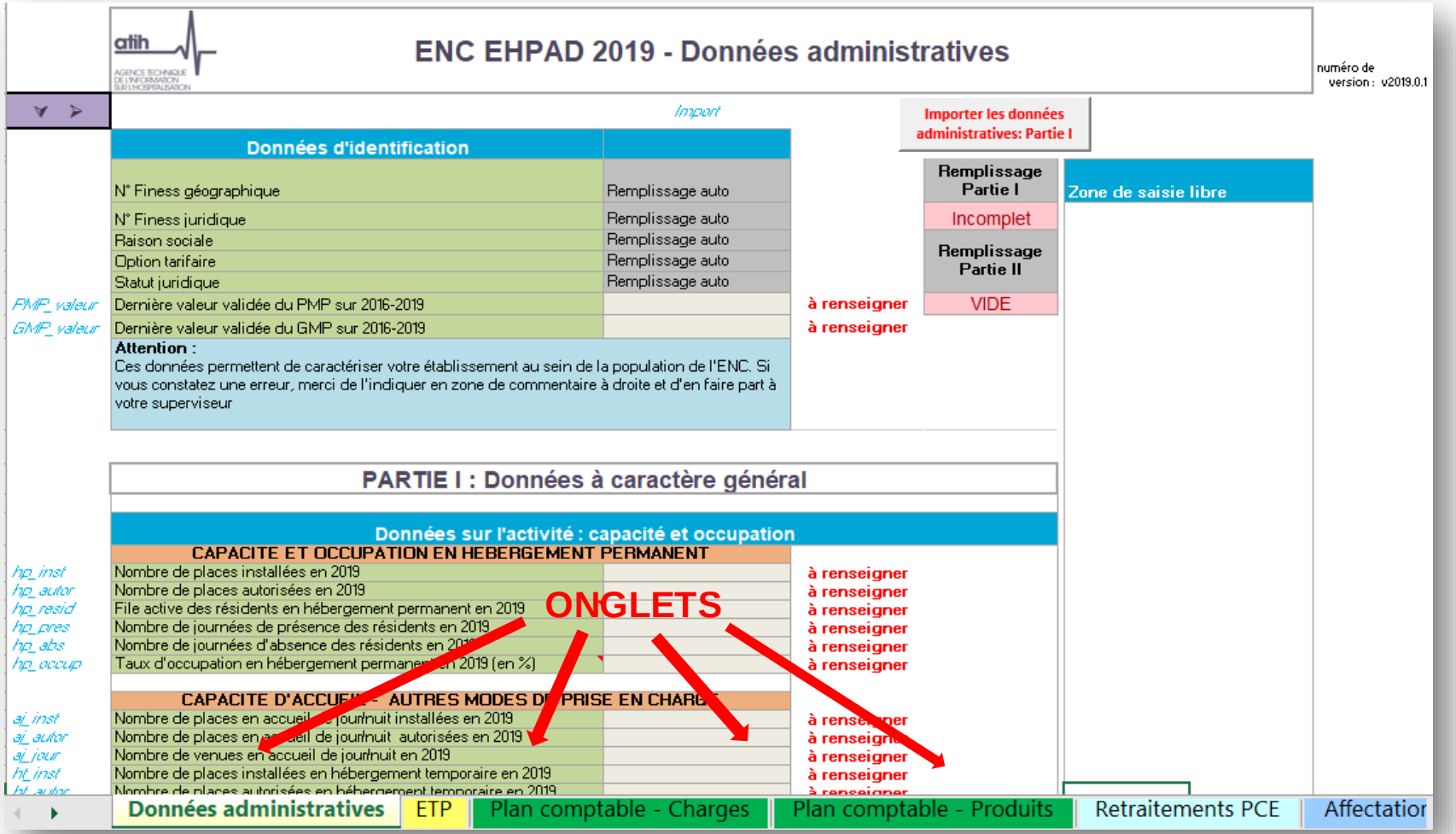

Les imports de données

- La fonctionnalité d'import des données est proposée pour 3 onglets:
  - Données administratives
  - Plan comptable – Charges
  - Plan comptable – Produits

- Les données peuvent être importées sous le format suivant :
  - Les fichiers sont au format texte .txt ou .csv avec séparateur: point-virgule
  - Les montants peuvent contenir des décimales. Le « . » ou la « , » peuvent être utilisé pour les décimales.
  - Format du fichier : nom de l'onglet ; code import ; valeur

Les imports de données

Onglet « Données administratives » 1/3

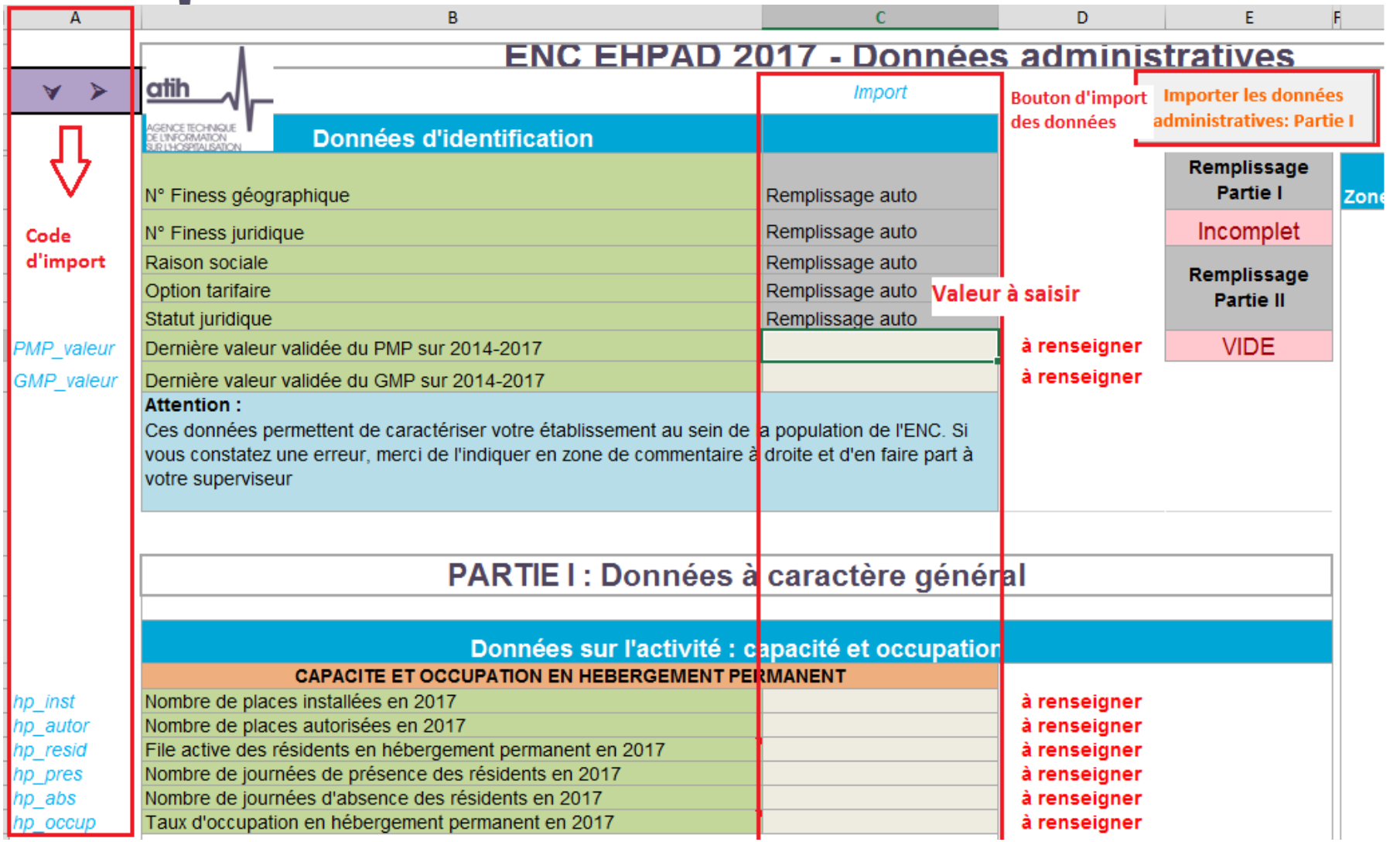

Les imports de données

Onglet « Données administratives » 2/3

- Cliquez sur le bouton « Importer les données administratives »
- Sélectionnez le fichier à importer

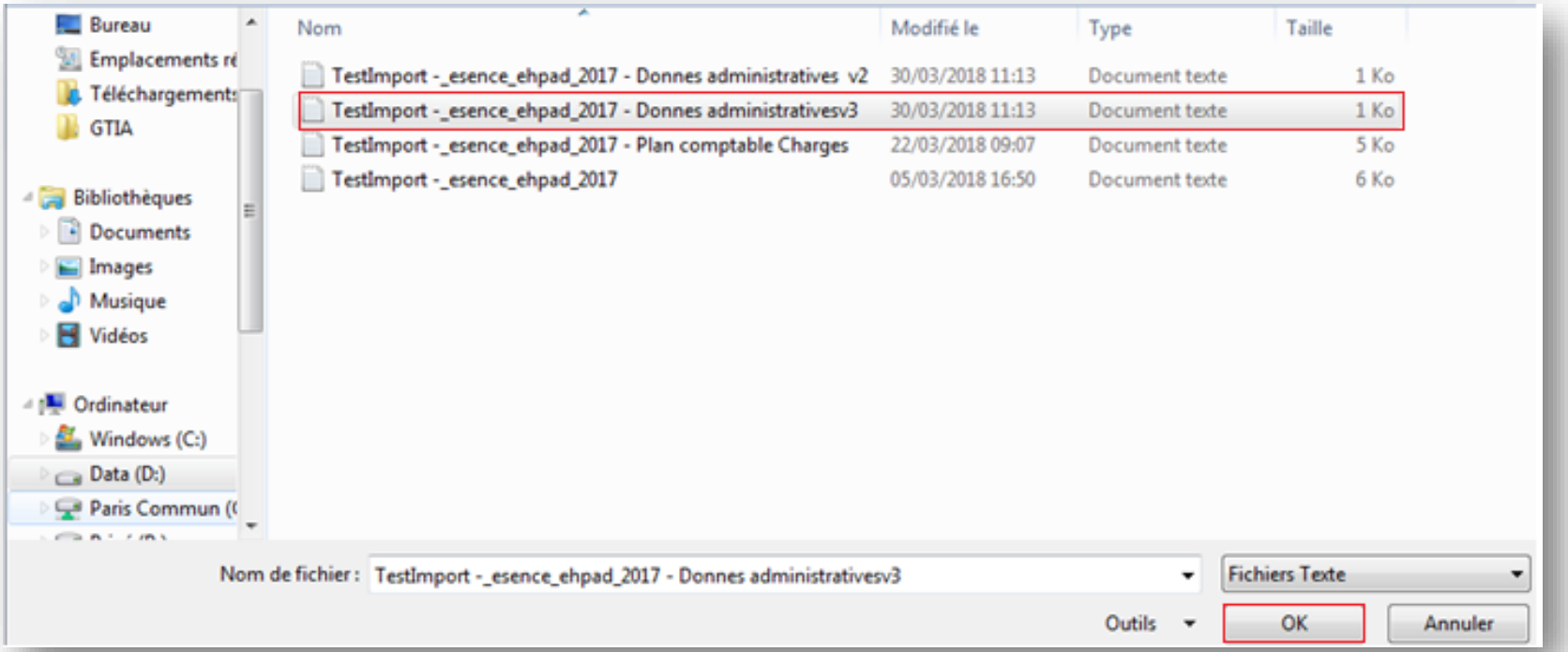

Les imports de données

Onglet « Données administratives » 3/3

- Format du fichier : ONGLET_DA ; *code d'import* ; valeur 1
  - *Exemple :* ONGLET_DA ; PMP_valeur ; 180

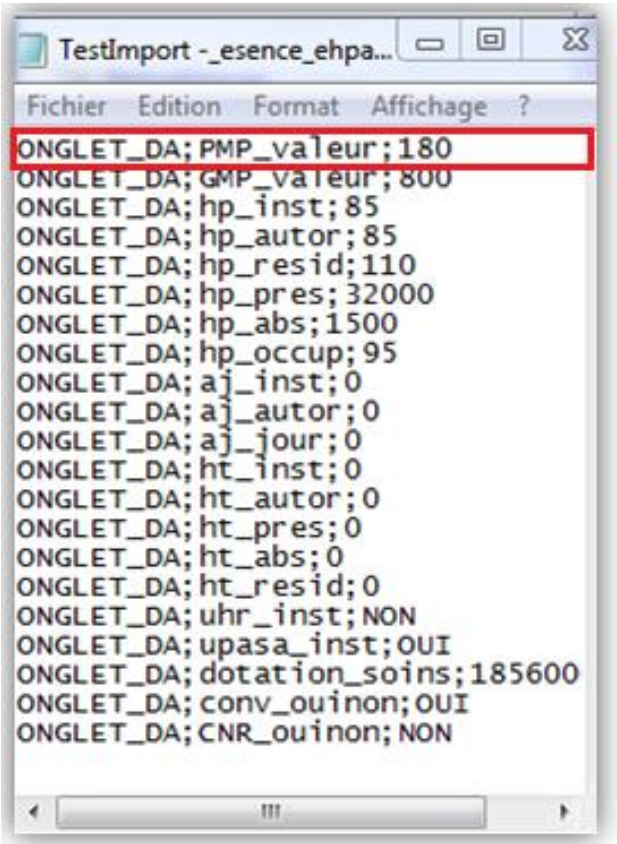

Les imports de données

Onglet « Plan comptable - Charges » 1/3

SAISIE DU PLAN COMPTABLE DE L'ETUDE NATIONALE DE CO

Les charges du compte d'exploitation 2017

Code d'import

Importer les charges

Bouton d'import des données

Valeur à saisir

Code d'import	Numéro de compte	Intitulés	Montants
			Montant
	60 Achats		
	601 +/- 6031 Consommations d'achats stockés de matières premières ou fournitures *		
6011	6011	A caractère médical et pharmaceutique	
6012	6012	A caractère hôtelier et général	
	602 +/- 6032 Consommations d'achats stockés ; autres approvisionnements		
	6021 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical, petit matériel médical		
60211SP	60211SP	Spécialités pharmaceutiques	
60212DMHL	60212DMHL	Dispositifs médicaux et petit matériel médical hors liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008	
60212DML	60212DML	Dispositifs médicaux et petit matériel médical liste annexée à l'arrêté du 30 mai 2008	
	6022 Fournitures consommables		
60221	60221	Combustibles et carburants	
60222	60222	Produits d'entretien	
60223	60223	Fournitures d'atelier	
60224	60224	Fournitures administratives	
60225	60225	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	
602261	602261	Couches, alèses et produits absorbants	
602263	602263	Linge et habillement	
602268	602268	Autres fournitures hôtelières	
60228	60228	Autres fournitures et consommables	

Les imports de données

Onglet « Plan comptable - Charges » 2/3

- Cliquez sur le bouton « Importer les charges »
- Sélectionnez le fichier à importer

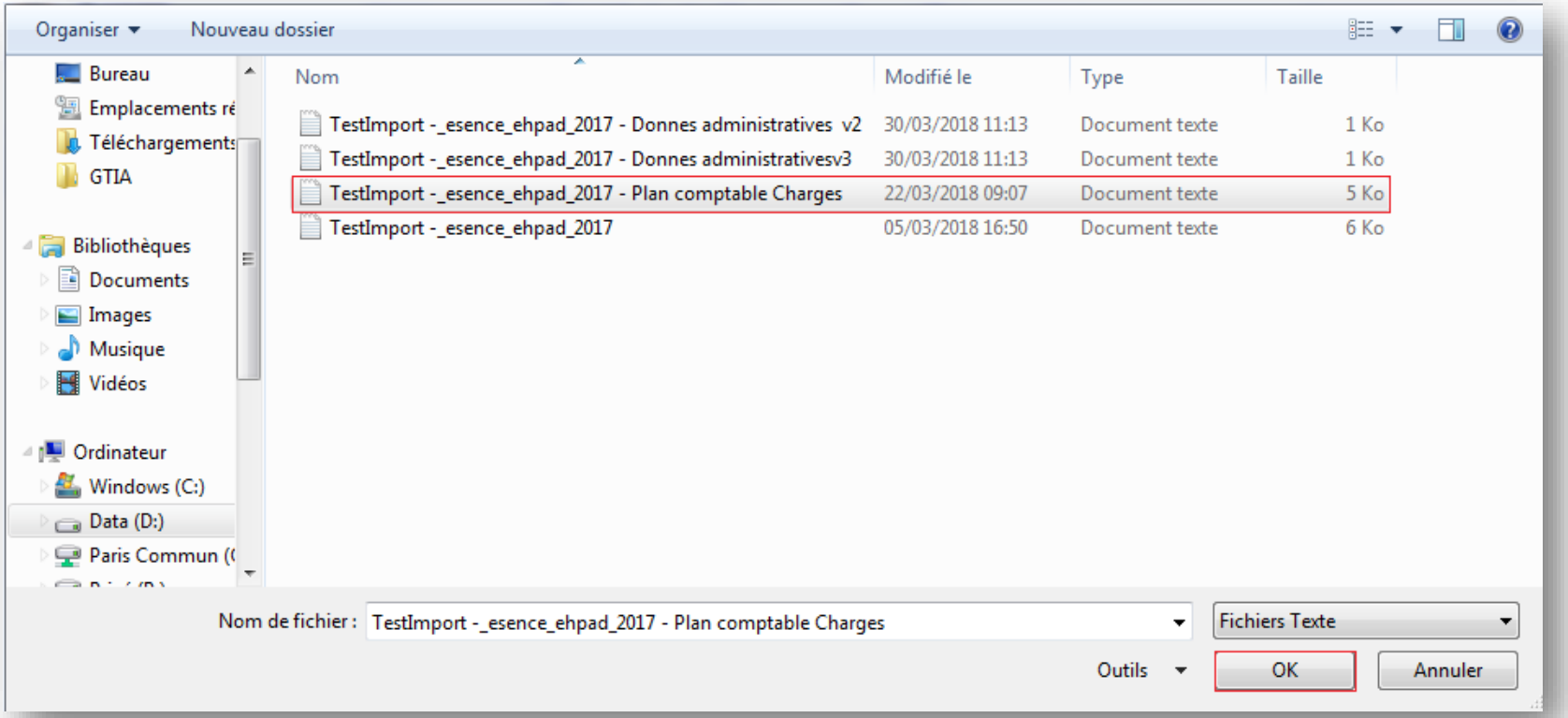

Les imports de données

Onglet « Plan comptable - Charges » 3/3

- Format du fichier : ONGLET_PCC ; *code d'import* ; valeur 1
  - *Exemple :* ONGLET_PCC ; 63asamp ; 708733,1

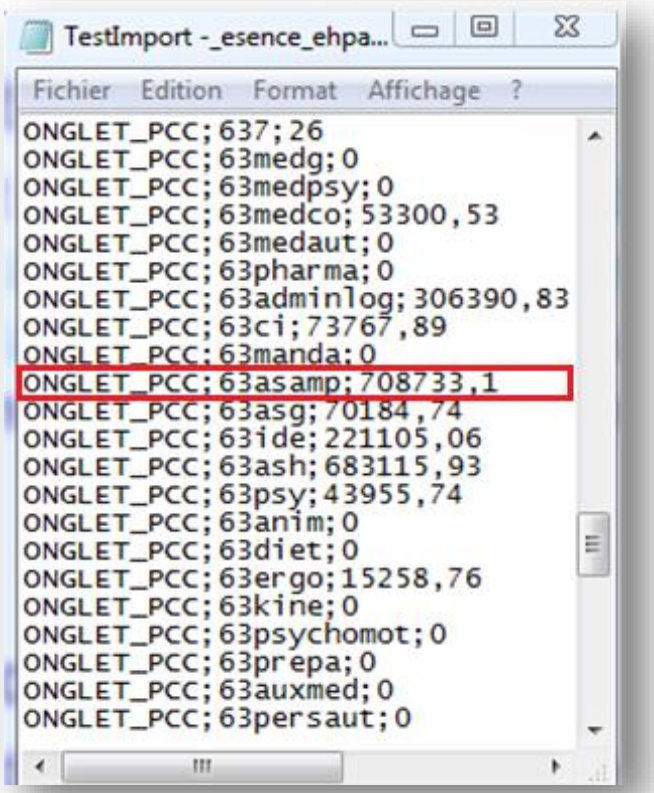

Les imports de données

Onglet « Plan comptable - Produits » 1/3

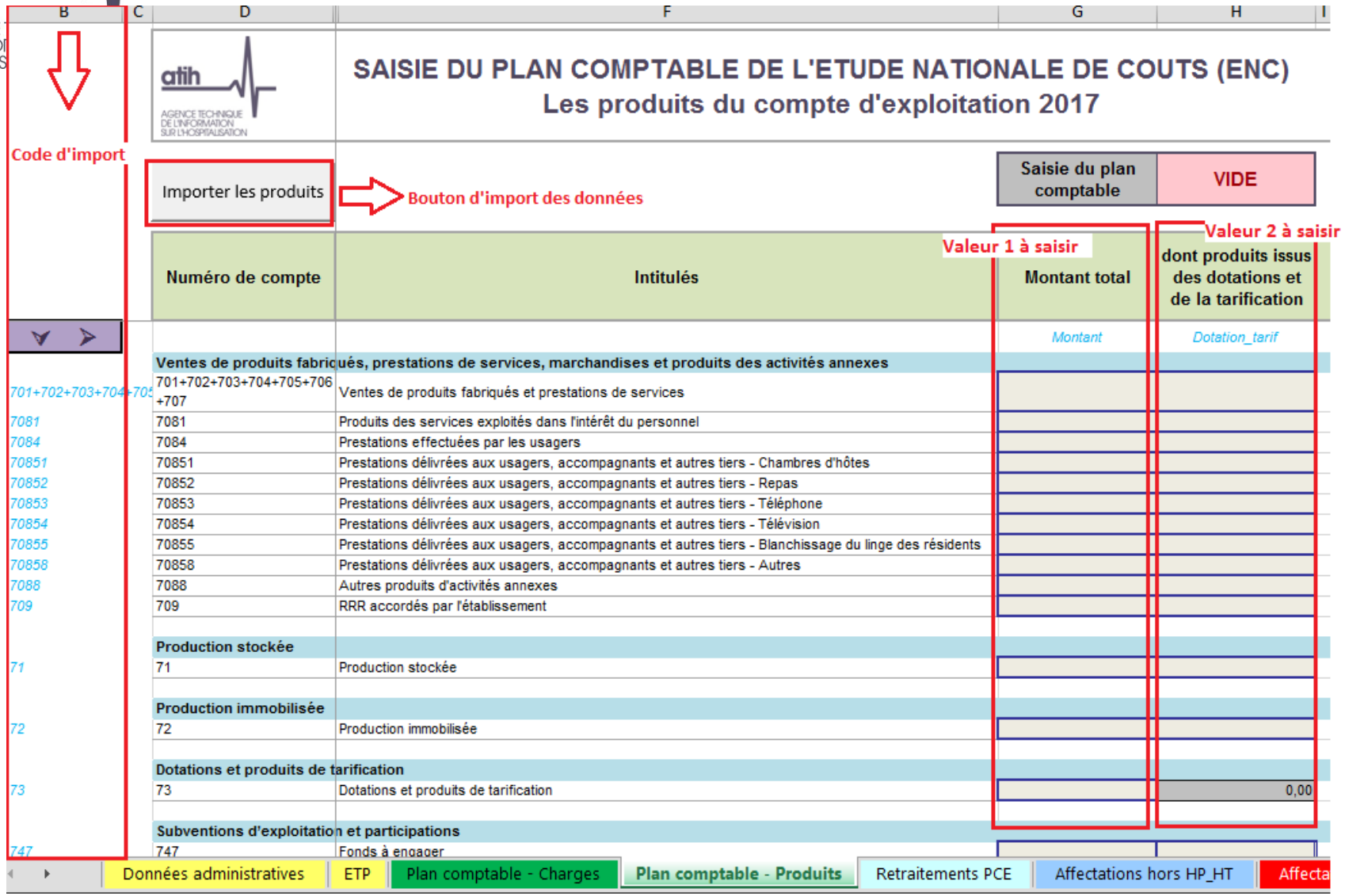

SAISIE DU PLAN COMPTABLE DE L'ETUDE NATIONALE DE COUTS (ENC)
Les produits du compte d'exploitation 2017

Code d'import

Importer les produits

Bouton d'import des données

Saisie du plan comptable | VIDE

Valeur 1 à saisir

Valeur 2 à saisir

	Numéro de compte	Intitulés	Montant total	dont produits issus des dotations et de la tarification
			Montant	Dotation_tarif
	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes			
701+702+703+704+705	701+702+703+704+705+706+707	Ventes de produits fabriqués et prestations de services		
7081	7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel		
7084	7084	Prestations effectuées par les usagers		
70851	70851	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers - Chambres d'hôtes		
70852	70852	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers - Repas		
70853	70853	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers - Téléphone		
70854	70854	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers - Télévision		
70855	70855	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers - Blanchissage du linge des résidents		
70858	70858	Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers - Autres		
7088	7088	Autres produits d'activités annexes		
709	709	RRR accordés par l'établissement		
	Production stockée			
71	71	Production stockée		
	Production immobilisée			
72	72	Production immobilisée		
	Dotations et produits de tarification			
73	73	Dotations et produits de tarification		0,00
	Subventions d'exploitation et participations			
747	747	Fonds à engager		

Données administratives | ETP | Plan comptable - Charges | Plan comptable - Produits | Retraitements PCE | Affectations hors HP_HT | Affecta

Les imports de données

Onglet « Plan comptable - Produits » 2/3

- Cliquez sur le bouton « Importer les produits »
- Sélectionnez le fichier à importer

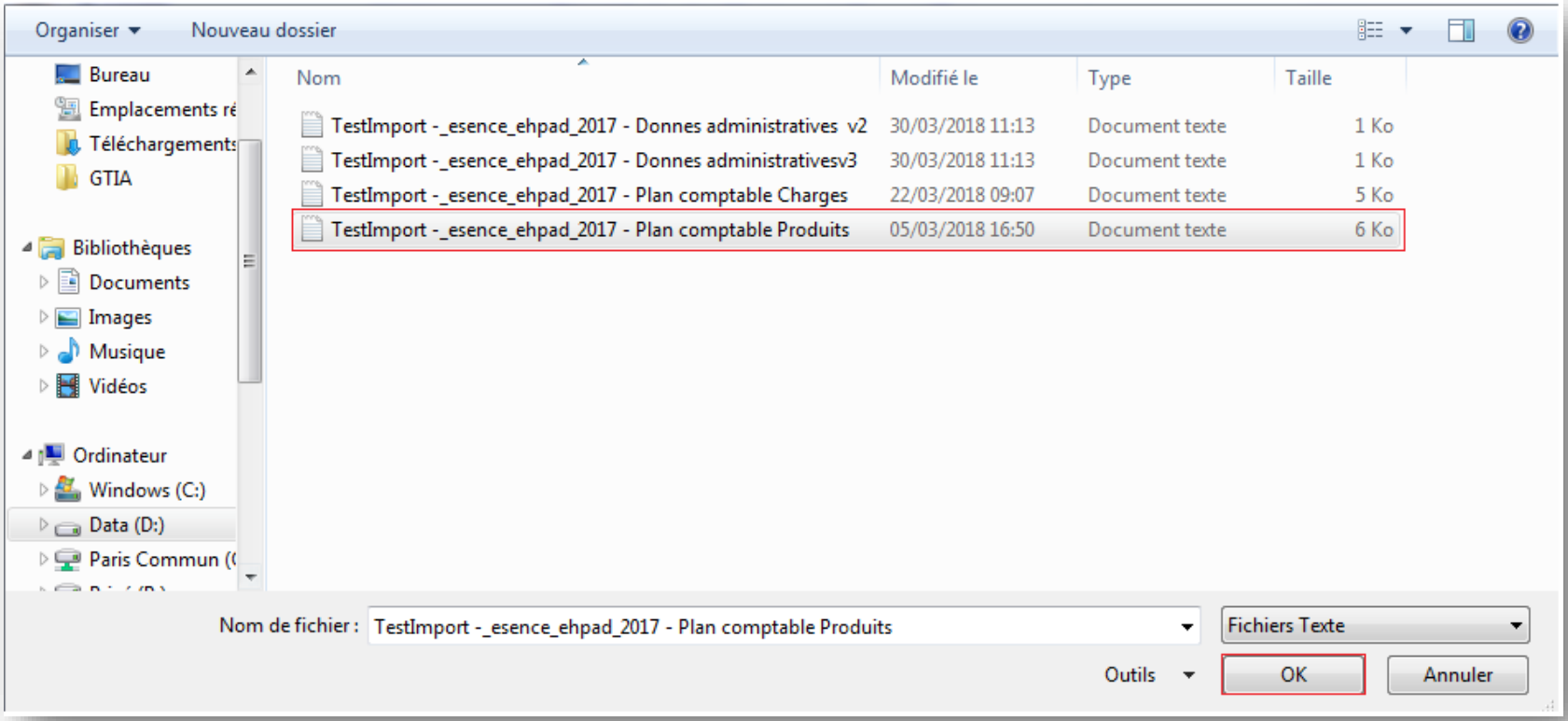

Les imports de données

Onglet « Plan comptable - produits » 3/3

- Format du fichier : ONGLET_PCP ; *code d'import* ; valeur 1 ; valeur 2
  - Valeur 1 correspond au « Montant total »
  - Valeur 2 correspond au « Produits issus des dotations et de la tarification »
- Exemple : ONGLET_PCP ; 73 ; 3241866,26 ; 3241866,26

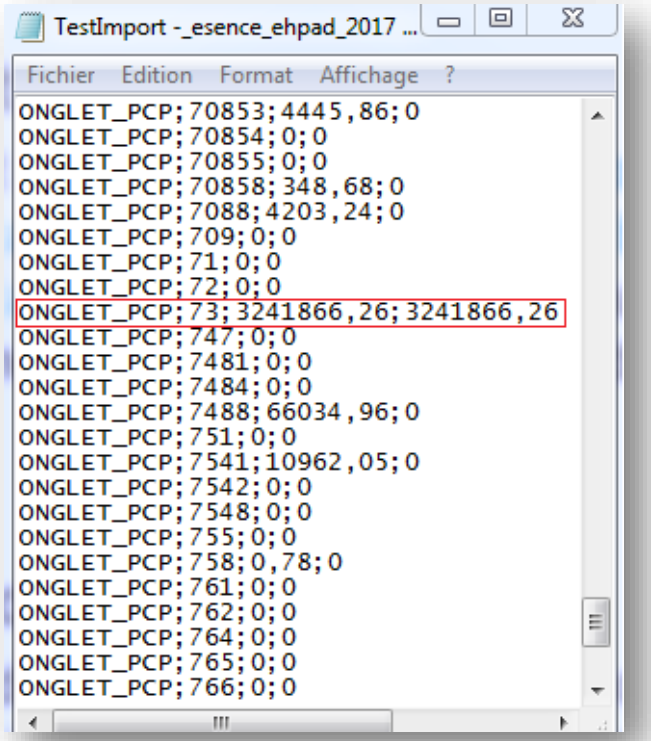

5. Présentation de la plateforme e-SENCE

Processus de validation des données

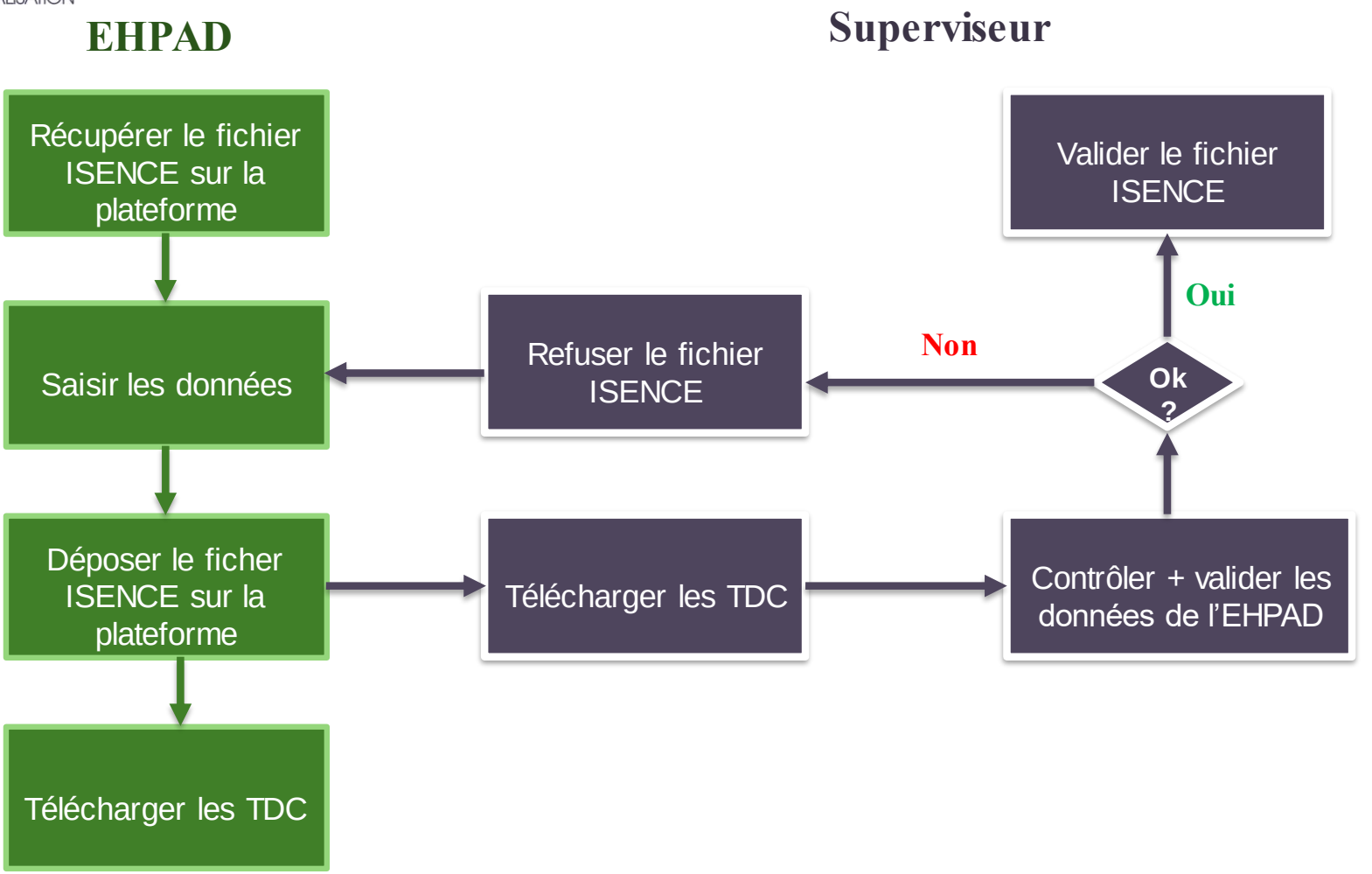

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Menu établissement

Présentation de la plateforme e-SENCE

Page de connexion

Lien vers la plateforme e-SENCE: https://esence.atih.sante.fr

Accès : Site ATIH > Plateformes de transmission et logiciels > Plateformes > Autres > e-SENCE

Connexion à partir de votre identifiant plage

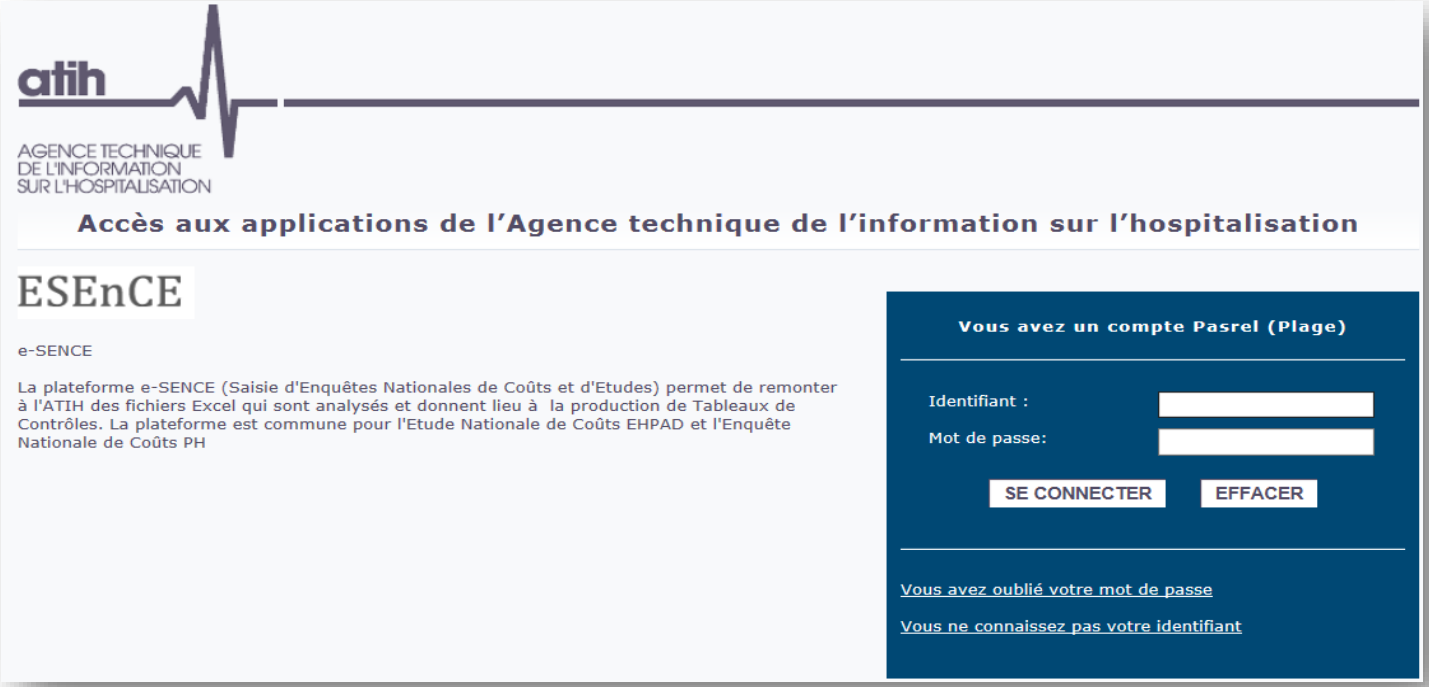

Présentation de la plateforme e-SENCE

Page d'accueil 1/2

Lien renvoyant vers la plateforme e-ENC EHPAD (données d'activité)

Droits d'accès nécessaires

Accès à la plateforme e-SENCE (données comptables) pour la campagne en cours (données 2019)

Présentation de la plateforme e-SENCE

Page d'accueil 2/2

1- Vos informations : rappel de votre compte plage, email et rôle pour l'entité géographique sélectionnée.
Il est indispensable de disposer du rôle de Gestionnaire des fichiers (GF) du domaine ENC-EHPAD afin de pouvoir déposer vos données.

2- Etude Nationale de coûts EHPAD : rappel des droits d'accès sur la plateforme e-SENCE rattaché au compte PLAGE
Vous devez cliquer sur le lien hypertexte « Accéder à l'enquête » de la rubrique « Etude Nationale de coûts EHPAD données 2019 »

3- Bienvenue sur la plateforme e-SENCE : l'ATIH vous informera des mises à jour et autres informations sur la campagne

Présentation de la plateforme e-SENCE

Menu établissement 1/2

AGENCE TECHNIQUE DE L'INFORMATION SUR L'HOSPITALISATION

1

Votre établissement

Raison sociale : EHPAD DE TEST

Catégorie : Global avec PUI - Privé à but non lucratif

Finess : 990712110

IPE : 990712110

2

Fichiers déposés

Date	Taille	Action
10/05/2017 à 14:59:20	1.03 MB	
10/05/2017 à 10:32:54	1.02 MB	
09/05/2017 à 16:53:58	1.02 MB	
09/05/2017 à 16:48:25	1.02 MB	
09/05/2017 à 16:44:42	1.02 MB	
09/05/2017 à 16:01:22	1.02 MB	
09/05/2017 à 15:38:55	1,000.50 KB	

3

Fichier initial

Télécharger le fichier initial

Fichier téléchargé le 09/05/2017 à 15:36:33

4

Dépôt du fichier

Choisissez votre fichier Excel

Choisissez un fichier | Aucun fichier choisi

Dépôt du fichier et lancement des contrôles

Fichier déposé le 10/05/2017 à 14:59:20

Télécharger le fichier Excel déposé

5

Tableaux de contrôle

Télécharger votre tableau de contrôle

6

Validation par votre superviseur

Votre superviseur n'a pas encore récupéré votre fichier pour validation

7

Bienvenue sur la plateforme e-SENCE

La plateforme e-SENCE (Saisie d'Enquêtes Nationales de Coût et d'Etudes) permet de remonter à l'ATIH des fichiers Excel qui sont analysés et donnent lieu à la production de Tableaux de Contrôles.

Chaque établissement est supervisé afin de garantir des données de qualité.

Présentation de la plateforme e-SENCE

Menu établissement 2/2

1- Votre établissement : description de l'établissement (raison sociale, numéro finess géographique, option tarifaire et statut juridique).

2- Fichiers déposés : historique des dépôts. Un archivage des dépôts est réalisé.

3- Fichier initial : permet le **téléchargement du fichier initial** (1 fichier initial par entité géographique).

4- Dépôt du fichier : permet de déposer le fichier ISEnCE. Lors de le dépôt est réalisé avec succès, les tableaux de contrôles seront disponibles *=> Vous pouvez déposer autant de fichiers que vous voulez tant que votre superviseur ne valide pas vos données (Point 6).*

5- Tableaux de contrôle : permet de télécharger les tableaux de contrôle générés à partir des données saisies par l'établissement .

6- Validation par votre superviseur : ***lorsque le superviseur valide les données, les données transmises sur la plateforme sont figées. L'établissement doit demander aux superviseurs de dévalider les données afin de pouvoir effectuer des modifications.***

7 - Bienvenue sur la plateforme e-SENCE : l'ATIH vous informera des mises à jour et autres informations sur la campagne

6. Les autocontrôles

Tableaux de contrôle (TDC)

4 rubriques :

- **Rubrique 1 :** Vérification des données administratives
- **Rubrique 2 :** Validation des données du PCE
- **Rubrique 3 :** Validation de l'affectation des charges et du traitement des recettes
- **Rubrique 4 :** Tableaux de contrôle croisant les données d'activité (RAMSECE) et les données comptables (ISENCE)

Les autocontrôles à réaliser

1er envoi

- Transmission obligatoire lors du 1er envoi du classeur ISEnCE des onglets suivants complétés :
  - Données administratives
  - ETP
  - Plan Comptable – Charges
  - Plan Comptable – Produits
  - Retraitement PCE => A remplir uniquement si l'EHPAD fait des opérations en crédit-bail
  - Affectation hors HP_HT => A remplir uniquement si l'EHPAD fait de l'accueil de jour / nuit

Point important : Pour la campagne 2019, le 1er envoi des données comptables à la date du 15 juin 2020 est à réaliser uniquement par les établissements volontaires et en capacité de faire

Les autocontrôles à réaliser
1er envoi

Autocontrôles à réaliser avant 1er envoi :

- Données administratives
  - Vérifier que l'option tarifaire renseignée est exacte pour l'année 2019
  - Indiquer uniquement les montants des CNR ayant un impact sur l'exercice 2019
- ETP
  - **EHPAD rattaché à un CH** : renseigner les ETP relatifs aux prestations de refacturation en « ETP extérieurs »
- Plan comptable – Charges
  - Pour les postes de charges de personnel salariés, ne pas inscrire des charges nettes
- Plan comptable – Produits
  - **EHPAD privés commerciaux** : retraiter les produits « prix de journée » dans le compte #73 / inscrire le CICE dans le compte #791

Les autocontrôles à réaliser
1er envoi

Autocontrôles à réaliser avant 1er envoi :

- Rubrique 1 des TDC à vérifier

TDC 1.0 : La dernière version utilisée est celle attendue

TDC 1.1 : Tous les onglets sont à OK.

Une tolérance est acceptée pour les éléments « Affectation des charges et des produits » , « Traitement des recettes » et « unités d'oeuvre »

- Rubrique 2 des TDC à vérifier

TDC 2.7 : Le coût ETP du personnel salarié et extérieur par métier est cohérent par rapport aux données issues du bilan social et des documents comptables de l'établissement

Les autocontrôles à réaliser

Dernier envoi : 15 novembre 2020

- Transmission obligatoire lors du dernier envoi du classeur ISEnCE **intégralement rempli**

Eléments transmis (**ou indiqués**) lors du 1er envoi + les trois onglets « Affectations sur les sections » et « Traitement des recettes » et « Clés » terminés

Point important : Pour la campagne 2019, la date butoir du dernier envoi des données comptables est prolongée de deux mois, soit jusqu'au 15 novembre 2020

Les autocontrôles à réaliser

Dernier envoi : 15 novembre 2020

Autocontrôles à réaliser avant le dernier envoi :

- Validation des contrôles des rubriques 1 et 2

+

- Affectation sur les sections
  - Informer le superviseur sur les méthodes de ventilation des charges du personnel minuté et non minutée

- Traitement des recettes
  - Se référer à la fiche technique relative aux Traitements des recettes

+ Onglet « Contrôles étab » = Tous les contrôles sont à « OK »

Les autocontrôles à réaliser

Dernier envoi : 15 novembre 2020

- Rubrique 3 des TDC à analyser

TDC 3.5 : La ventilation des charges et des produits est cohérente par rapport à l'activité de l'établissement

TDC 3.6 : Le taux d'encadrement par catégorie de personnel est conforme à l'activité de l'établissement

- Rubrique 4 des TDC à analyser

TDC 4.2 : La ventilation des charges de personnel est conforme avec les temps de minutage observés lors des 4 semaines-types pour les AS-AMP-ASG, IDE et ASH.

atih

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

117, bd Marius Vivier Merle 69329 Lyon cedex 03
Téléphone : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67

www.atih.sante.fr

enc.ehpad@atih.sante.fr